



LUXEMBOURG  
AID & DEVELOPMENT



enda ECOPOP

# SÉNÉGAL ET ODD 16 : Quel bilan d'étape après 05 ans ?

Analyse axée sur les cibles en rapport avec la gouvernance, la corruption et la participation des jeunes et femmes dans les instances de décisions.

**16** PAIX, JUSTICE  
ET INSTITUTIONS  
EFFICACES



Mai 2021

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	4
<b>LISTE DES TABLEAUX, FIGURES, ENCADRÉS ET PHOTOS</b> .....	6
<b>RÉSUMÉ EXECUTIF</b> .....	7
<b>INTRODUCTION</b> .....	8
<b>I. APPROCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	9
1. La revue documentaire sur les éléments de contexte, les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'ODD 16 au Sénégal.....	9
2. La consultation des personnes ressources .....	10
3. Le traitement et analyse des données.....	10
<b>II. ALIGNEMENT ET INTEGRATION DES ODD DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES AU SENEGAL</b> .....	10
1. Principes, dimensions et essence de l'Agenda 2030 .....	10
2. L'intégration des ODD dans le PSE : une priorité de l'Etat.....	12
3. La localisation des ODD : un enjeu de l'Acte 3 de la décentralisation .....	14
<b>III. POURQUOI L'ODD 16 ?</b> .....	16
<b>IV. ACTEURS ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 16</b> .....	19
1. Acteurs de la mise en œuvre de l'ODD 16.....	19
2. Mécanismes de mise en œuvre de l'ODD 16.....	19
<b>V. SITUATION DE REFERENCE DE L'ODD 16 PAR RAPPORT AUX CIBLES RELATIVES A LA GOUVERNANCE, LA PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b> .....	22
1. La gouvernance et la lutte contre la corruption avant l'Agenda 2030 .....	23
2. Analyse de la cible 16.7 : la gouvernance et la prise de décisions inclusives.....	23
2.1. Au plan national .....	23
2.2 Au niveau territorial .....	26
3. Analyse de la cible 16.5 : lutte contre la corruption et les pratiques de pots de vin sous toutes leurs formes.....	29
3.1. La lutte contre la corruption, un enjeu à l'atteinte de l'ODD 16.....	30
3.1.1. Au plan national .....	30
3.1.2. Au plan territorial.....	33
<b>VI. LA SOCIETE CIVILE ET L'ODD 16</b> .....	35
<b>VII. LE DEVELOPPEMENT DURABLE A ENDA ECOPOP : UN FOCUS SUR L'ODD 16</b> .....	36
1. Le programme Gouvernance Locale pour le Développement (Programme GoLD).....	36
2. Le projet Offensive Locale Citoyenne pour la prévention et la lutte contre la Corruption et l'évasion fiscale (Projet OFFLOCC).....	39
<b>VIII. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET L'ODD 16</b> .....	40
<b>IX. LIMITES OBJECTIVES DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ODD 16 AU SENEGAL ET PISTES D' ACTIONS</b> .....	42
1. Limites objectives.....	42
2. Pistes d'actions.....	43

<b>CONCLUSION</b> .....	44
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	45
<b>ANNEXES</b> .....	47

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AGNU</b>	Assemblée Générale des Nations Unies
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ARMP</b>	Agence de Régulation des Marchés Publics
<b>BP</b>	Budget Participatif
<b>CC</b>	Cours des Comptes
<b>CDP</b>	Commission de protection des Données Personnelles
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENTIF</b>	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
<b>CGCL</b>	Code Général des Collectivités Locales
<b>CNLCC</b>	Commission Nationale de Lutte contre la Non-Transparence, la Corruption et la Concussion
<b>CNUCC</b>	Convention des Nations Unies Contre la Corruption
<b>COP21</b>	Conférence des Parties de 2015 sur les changements climatiques
<b>COS-</b>	Comité d'orientation stratégique du pétrole et du gaz
<b>PETROGAZ</b>	
<b>CREI</b>	Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite
<b>CRG</b>	Cellules Régionales de Gouvernance
<b>CT</b>	Collectivités Territoriales
<b>CVA</b>	Citizen Voice Action
<b>DGPPE</b>	Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques
<b>DP</b>	Déclaration de Patrimoine
<b>DPBG</b>	Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance
<b>DSEPBG</b>	Direction du Suivi et de l'Évaluation des Politiques de Bonne Gouvernance
<b>ECOPOP</b>	Espace de co production et d'offres populaires pour l'environnement et le développement en Afrique
<b>EDIC</b>	Espaces de Dialogue et d'Interpellation Citoyenne
<b>GIZ-</b>	Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local de la
<b>PRODDEL</b>	Coopération Allemande
<b>GMPCT</b>	Guide de Mesure de Performance des Collectivités Territoriales
<b>IGE</b>	Inspection Générale d'Etat
<b>IMF</b>	Impôt sur le Minimum Fiscal
<b>IPC</b>	Indice de Perception de la Corruption
<b>IRR</b>	Initiatives à Résultats Rapide
<b>ITIE</b>	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OFNAC</b>	Office National de lutte contre la Corruption
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAP</b>	Plan d'Actions Prioritaires
<b>PCRBF</b>	Programme de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières
<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PIA</b>	Plan d'Investissement Annuel
<b>PLD</b>	Plans Locaux de Développement
<b>PNDL</b>	Programme National de Développement Local
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>POSCO</b>	Plateforme des Organisations de la Société Civile pour le suivi des Objectifs de Développement Durable
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Émergent
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PTI</b>	Plan Triennal d'Investissement
<b>RAC</b>	Revue Annuelle Conjointe
<b>SNLCC</b>	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption

<b>SNDES</b>	Stratégie Nationale de Développement Économique et Sociale
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>USAID</b>	Agence des États unis pour le développement international

## LISTE DES TABLEAUX, FIGURES, ENCADRÉS ET PHOTOS

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Alignement des ODD dans les politiques publiques.....	13
Tableau 2 : Centralité de l'ODD 16 par rapport aux autres ODD .....	16
Tableau 3 : Description des cibles de l'ODD 16 .....	17
Tableau 4 : Comparaison des logiques de gouvernement et de gouvernance .....	18
Tableau 5 : Dispositif échelonné de mise en œuvre de l'ODD 16 .....	20
Tableau 6 : Personnes ayant bénéficié d'une formation en gouvernance et leadership local .....	37
Tableau 7 : Nombre de documents de planification élaborés.....	38
Tableau 8 : Nombre de collectivités territoriales appliquant le processus BP.....	38
Tableau 9 : Nombre de communes ayant développé les EDIC.....	39
Tableau 10 : Résultats du projet OFFLOCC de l'AN2.....	40

### Liste des figures

Figure 1 : Principes, dimensions et essence de l'agenda 2030.....	10
Figure 2 : L'agenda 2030 et ses « 5P » .....	11
Figure 3 : Interrelations entre les différents objectifs de l'agenda 2030 .....	11
Figure 4 : Nombre de personnes formées en gouvernance et leadership local.....	37

### Liste des encadrés

Encadré 1 : Appréciation de l'alignement de l'Agenda 2030 par un acteur de l'Etat .....	13
Encadré 2 : Appréciation de l'alignement de l'Agenda 2030 par un acteur de la société civile .....	14
Encadré 3 : Appréciation de l'alignement de l'Agenda 2030 par un PTF.....	14
Encadré 4 : Appréciation de l'implication des collectivités territoriales dans l'appropriation de l'Agenda 2030 par un acteur de l'Etat .....	15
Encadré 5 : Appréciation de la nécessité de la localisation des ODD pour la mise en oeuvre de l'ODD 16 dans les collectivités territoriales par un acteur de la société civile.....	15
Encadré 6 : Analyse de l'attachement du Sénégal aux principes de bonne gouvernance ...	23
Encadré 7 : Analyse de la mise en oeuvre des traités internationaux au Sénégal .....	26
Encadré 8 : Définition du budget participatif.....	27
Encadré 9 : Importance du GMPCT et de la contextualisation par rapport à l'ODD 16.....	28
Encadré 10 : Extrait de la loi du 28 décembre 2013 portant CGCL.....	30
Encadré 11 : Extrait du rapport de présentation du décret du 05 juillet 2018 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'OFNAC .....	30
Encadré 12 : Posture du Sénégal dans la lutte contre la corruption .....	31
Encadré 13 : Analyse des enjeux de l'implication de la société civile dans l'atteinte de l'ODD16 .....	35
Encadré 14 : Analyse de l'appropriation de l'ODD 16 par la société civile .....	35
Encadré 15 : Composition et utilité du dispositif de monitoring de l'ODD 16.....	41

### Liste des photos

Photo 1 : Atelier de contextualisation du GMPCT.....	28
Photo 2 : Aperçu du Front End de la plateforme YECITE .....	34
Photo 3 : Aperçu du Back End de la plateforme YECITE .....	34

# 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



## RÉSUMÉ EXECUTIF

Année repère de l'adoption de l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) par la communauté internationale, 2015 constitue également la période d'expiration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le Sénégal n'est pas en reste en termes de mise en œuvre et d'intégration de la nouvelle feuille de route générale, que constitue le programme de développement durable, dans les politiques publiques.

Pour accompagner cette dynamique d'exécution des 17 ODD et 169 cibles et contribuer à la transformation des communautés à la base, l'Union Européenne a signé un partenariat avec le réseau Enda Tiers Monde pour un **« Renforcement du rôle et de la place des sociétés civiles du Sud dans la mise en œuvre d'un agenda 2030 transformateur »**.

Partant de ce processus de coopération, enda ECOPOP s'est positionné sur l'ODD 16 notamment sur les cibles 05 et 07 conformément à ses principaux axes d'interventions. Dans cette perspective et en s'alignant sur l'optique de territorialisation de l'Agenda 2030, enda ECOPOP propose cette étude qui contribue à la formulation d'une situation de référence du niveau de concrétisation de l'ODD 16.

Ce rapport présente les résultats de cette analyse axée sur les cibles en rapport avec la gouvernance, la corruption et la participation des jeunes et femmes dans les instances de décisions. Cet exercice vise à déterminer les progrès réalisés et les limites enregistrées au Sénégal dans la finalité d'apporter des corrections et ajustements nécessaires et éventuellement anticiper sur les perspectives.



## INTRODUCTION

Partout dans le monde, et de manière plus marquée en Afrique, les sociétés font face à de nombreux défis allant de l'acuité des inégalités à la pauvreté chronique en passant par les conflits persistants, la dégradation rapide de l'environnement corrélée aux changements climatiques et la multiplication des crises écologiques. La question cruciale qui se pose aujourd'hui est comment repenser le modèle sociétal et économique afin de co-construire les bases d'un avenir plus durable, plus positif, plus juste et surtout plus inclusif. Pour s'inscrire dans cette logique, la communauté internationale a eu à adopter plusieurs politiques et stratégies qui ont marqué l'histoire du développement humain.

Après plusieurs tentatives et réflexions pour un mieux-être dans le monde<sup>1</sup>, en 2000, huit (08) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été formulés pour les pays du sud uniquement. D'après les évaluations du PNUD, ces OMD ont aidé à sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté, à réduire considérablement le nombre de victimes de la faim et de maladies évitables, à scolariser un nombre sans précédent de filles et de garçons<sup>2</sup>. En 2015, les objectifs sont globalement parvenus à mettre en évidence les priorités communes. Cependant, les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et les conflits, qui sévissaient un peu partout dans le monde à cette période, sont venus inverser la tendance des progrès réalisés.

Dans la volonté d'une part de tirer des enseignements et parachever les progrès de développement que les OMD ont impulsé, et d'autre part s'assurer que nul ne soit laissé-pour-compte, les États du monde se sont réunis au Siège des Nations Unies à New York en septembre 2015 pour adopter l'agenda 2030, le nouveau programme en matière de développement durable. Il faut noter que le passage des OMD aux Objectifs de Développement durable (ODD), traduisant des «ambitions partagées pour un avenir commun», se situe dans un contexte où les questions planétaires, notamment climatiques, dominent les débats. (Jacquemot, 2015).

Dès son adoption, l'Agenda 2030 a représenté la nouvelle feuille de route universelle qui permettra d'orienter l'avenir de la planète vers des sociétés engagées de manière durable pour la paix, la résilience et l'inclusion au moment où les fractures identitaires se sont renforcées et où les consensus sur les systèmes de valeurs se sont effrités. Constitué de dix-sept (17) objectifs, cent soixante-neuf (169) cibles ou sous-objectifs et deux cent trente-deux (232) indicateurs, il couvre l'intégralité des enjeux de développement dans le monde, pays du nord comme pays du sud. Tous les États sont appelés à s'approprier de ce nouveau cadre de développement mondial en faveur des populations de la planète tout entière.

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal a adopté cet agenda et participe activement à la mise en œuvre des ODD. Il faut mentionner que l'adoption de l'agenda 2030, la ratification de l'accord de Paris sur le climat (COP21) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine témoignent de l'engagement de l'État du Sénégal à s'aligner aux politiques internationales. D'ailleurs, au plan national, le Gouvernement, à travers son Plan Sénégal Émergent (PSE), référentiel actuel des politiques publiques, s'inscrit dans cette logique d'alignement.

Pour assurer et contribuer au processus de territorialisation de l'Agenda 2030, l'Union Européenne, consciente du rôle catalyseur que pourrait jouer les organisations de la société civile auprès des communautés à la base a signé un partenariat avec le réseau Enda Tiers

---

1 Au 18<sup>ème</sup> siècle Thomas Malthus publie son essai sur le Principe de population en 1798 ; dans les années 60, apparition d'instruments contraignants comme les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ; 1972 : 1er sommet de la Terre en 1972, création du concept d'écodéveloppement (I.Sachs) pour réconcilier développement humain et environnement, mise en place du PNUE ; 1984: AG de l'ONU donnant mandat à la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED) de proposer des lignes directrices pour un projet de développement mondial capable de protéger l'environnement mais aussi de remplir les autres missions incluses dans l'objectif de développement ; etc.

2 Des OMD au développement durable pour tous : Ce que nous avons retenu des 15 années de pratiques, PNUD, novembre 2016.



Monde pour un « **Renforcement du rôle et de la place des sociétés civiles du Sud dans la mise en œuvre d'un agenda 2030 transformateur** ». Ce partenariat, au-delà de vouloir contribuer à concrétiser les objectifs de développement durable, vise aussi à transformer les communautés du Sud en acteurs maîtrisant les enjeux qui pèsent sur leur devenir et engagés aux côtés des décideurs pour un développement durable plus inclusif.

Cette initiative, mise en œuvre par toutes les entités membres du réseau Enda Tiers Monde, vient ainsi renforcer la volonté d'Enda qui, depuis sa création en 1972, n'a cessé d'agir à la base en faveur de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables que sont les habitants des zones urbaines défavorisées et les populations rurales des pays du Sud. Alignée à cette dynamique du réseau, Enda ECOPOP, dont les interventions directes comme indirectes, intègrent une bonne partie des ODD notamment l'ODD 11, a adopté une posture proactive et avant-gardiste de veille et d'alerte en faveur de l'ODD 16 en raison de sa centralité et de l'opportunité qu'il donne à des thématiques cruciales comme la gouvernance, la lutte contre la corruption, la paix, le renforcement des institutions, etc. Après 05 ans de réflexions et d'actions pour l'exécution de l'agenda 2030, Enda ECOPOP procède aujourd'hui à l'exercice d'un bilan qui dresse les tendances observables pour l'atteinte des cibles de l'ODD 16. Ce bilan s'intéresse particulièrement à trois thématiques centrales relatives à la **gouvernance**, à la **prévention et la lutte contre la corruption** ainsi que la **participation des femmes et des jeunes dans les instances de décisions**.

## **I. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Pour les besoins de cohérence de cette étude, la démarche méthodologique est structurée autour des trois grandes étapes ci-après :

### **1. La revue documentaire sur les éléments de contexte, les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'ODD 16 au Sénégal**

Cette recherche documentaire a exclusivement concerné la période allant de 2016 à 2019. Il faut préciser que cette étude a été circonscrite à certaines cibles de l'ODD 16. Au regard de la diversité des thématiques, l'équipe a dû s'orienter exclusivement sur les cibles en lien avec les domaines d'intervention de Enda ECOPOP. Les documents ont été pour la plupart consultés via internet (sites web des acteurs, documents d'analyses, études et articles sur le développement durable, etc.). La consultation des ressources bibliographiques était également orientée vers des documents physiques et ont portées spécifiquement sur :

- La revue de la littérature internationale et nationale des documents portant sur les aspects de gouvernance, de démocratie locale, de participation citoyenne, de prévention et lutte contre la corruption, de renforcement institutionnel faisant référence aux cibles de l'ODD 16 ;
- L'exploitation des documents portant sur les stratégies nationales en lien avec les dimensions de l'ODD 16 ainsi que les cadres de références nationaux ;
- La collecte de données secondaires sur les statistiques et les indicateurs des cibles concernées par cette étude ;
- L'analyse du niveau de prise en compte de l'ODD 16 dans les politiques et interventions au niveau national (PSE phase 1, PAP2A, etc.) et à l'échelle des collectivités territoriales (PDC et autres documents stratégiques au niveau local) ;
- Le passage en revue des documents et ressources issus des rencontres sur l'ODD 16 (ateliers, rencontres de partage, séances de communication stratégique, etc.) ainsi que les rapports des services compétents ;
- Le dépouillement des rapports d'activités (trimestriels ou annuels), documents de capitalisation, manuels, guides de formation, chartes ou tout autre document de positionnement reflétant les initiatives prises par Enda ECOPOP durant les 5 ans de mise en œuvre de l'ODD 16 au Sénégal.

## 2. La consultation des personnes ressources

Cette étape a permis d'identifier et d'interagir avec les principaux acteurs du développement durable d'une manière globale et ceux s'activant sur l'ODD 16 d'une manière particulière. Il s'agit des ministères, des organisations de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur privé, du parlement, des instituts de recherche impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 16 au Sénégal. Concrètement, cette partie de l'étude a permis à l'équipe :

- De dresser une cartographie exhaustive des acteurs constituant des sources d'informations clés ;
- De prendre contact avec eux via e-mails, téléphones, etc.
- De procéder à des entretiens en présentiel ou en virtuel via zoom ou parfois par téléphone.

## 3. Le traitement et analyse des données

A ce stade, l'équipe a axé son plan d'exploitation et d'analyse des données sur l'étude du contenu des notes de synthèses des différents entretiens. Par la suite, il y'a eu la corrélation avec les données secondaires ainsi qu'une triangulation avec les différentes informations pour produire une série de constats. Toutes ces données, à l'issue de leurs traitements et analyses, ont été représentées sous forme de graphiques, tableaux, schémas, fiches de synthèse.

## II. ALIGNEMENT ET INTEGRATION DES ODD DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES AU SENEGAL

Au niveau planétaire, chaque État-Nation est invité à définir sa propre approche participative et inclusive en vue d'une bonne domestication des indicateurs et cibles des ODD de l'agenda 2030. Il s'agit de procéder à des ajustements ou adaptations des différentes cibles et indicateurs par rapport aux réalités de développement de chaque État. Autrement dit, l'agenda 2030 est réinventé sur la base du contexte spécifique de chaque pays en partant des communautés de base vers le niveau central.

### 1. Principes, dimensions et essence de l'Agenda 2030

Le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition. Le développement est « durable » s'il est conçu de manière à en assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures. Adopté le 25 Septembre 2015 par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable, l'Agenda 2030 fixe 17 ODD pour répondre aux défis communs en se fondant sur les trois dimensions du développement durable c'est à dire **environnementale, sociale et économique**.

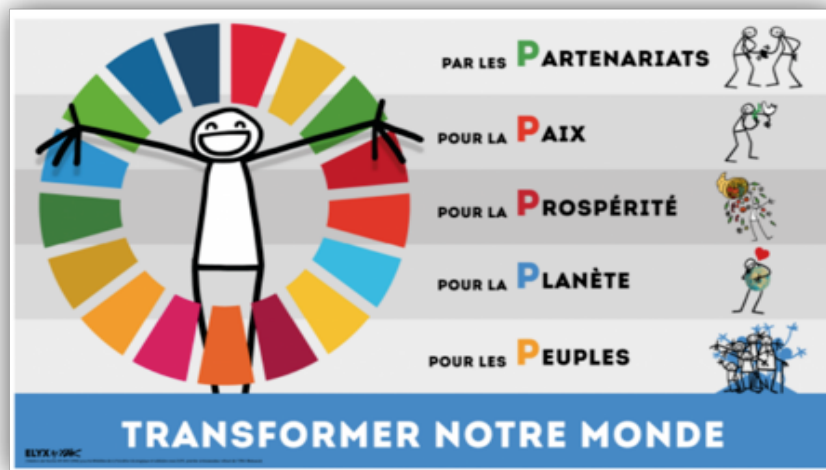
**Figure 1** : Principes, dimensions et essence de l'agenda 2030



**Source** : Mame Aissatou Mbaye, *Essence de l'Agenda 2030 et de ses ODD*, septembre 2020

Tous les **193 États membres de l'ONU ont négocié ces ODD et leurs cibles**, tous se sont accordés pour les adopter et tous se sont engagés à tout mettre en œuvre pour les atteindre. À ce titre, l'Agenda 2030 est donc universel. Les objectifs en forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité, la préservation des écosystèmes. L'Agenda 2030 s'organise autour des «5P» car il est au service de la **planète**, des **populations**, de la **prospérité**, de la **paix** et des **partenariats**.

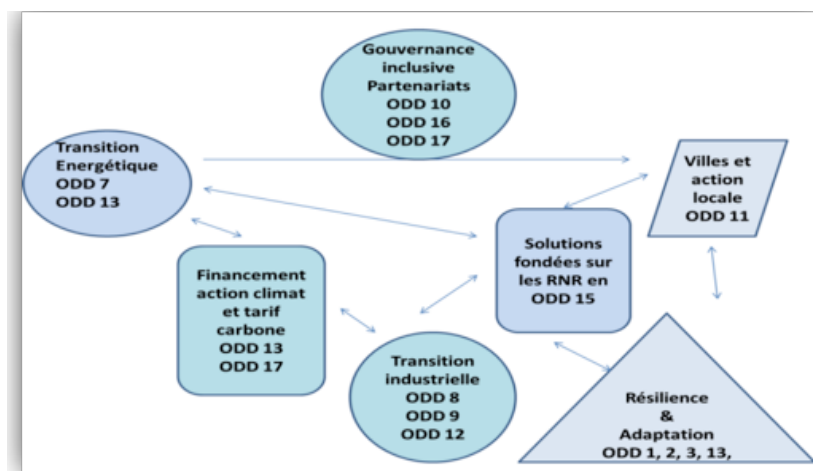
**Figure 2** : L'agenda 2030 et ses « 5P »



**Source** : [www.google.sn](http://www.google.sn)

L'ambition globale de cet Agenda se traduit aussi par sa **transversalité** et par la reconnaissance des liens entre les différentes dimensions du développement durable. Chaque ODD fait ainsi référence aux autres objectifs à travers l'intitulé de ses cibles. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit donc prendre en compte ces connexions ou « **interrelations** » **entre les différents objectifs** (qu'elles soient positives ou négatives). Ainsi, procéder à une étude bilan sur l'ODD 16 revient à porter un regard sur l'ensemble des autres objectifs<sup>3</sup>.

**Figure 3**: Interrelations entre les différents objectifs de l'agenda 2030



**Source** : Mame Aissatou Mbaye, *Essence de l'Agenda 2030 et de ses ODD*, septembre 2020

## 2. L'intégration des ODD dans le PSE : une priorité de l'Etat

Le Plan Sénégal Émergent (PSE), référentiel de la politique économique et sociale, vise à accroître le bien-être et la prospérité des populations. A travers son application, le Sénégal accorde une priorité aux investissements à fort impact économique et social, donne une forte impulsion au suivi et à l'évaluation cohérente et harmonisée de la mise en œuvre de ses orientations stratégiques qui intègrent l'ensemble des cibles prioritaires des ODD. En réalité, des travaux d'alignement et d'intégration de ces engagements internationaux dans la mise en œuvre du PSE ont été effectués.

Les liens de causalité du PSE passent par les relations de la chaîne de résultats entre les axes stratégiques (résultats ultimes ou finaux), les objectifs stratégiques (résultats d'effet intermédiaire) et les lignes d'action (résultats directs ou extrants). L'évaluation de l'articulation entre le PSE et les ODD peut se faire par une méthode de notation (scoring) des lignes d'actions et des cibles des ODD selon les liens spécifiques qui existent ou non entre eux<sup>4</sup>.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal, en élaborant son programme national de bonne gouvernance en 2002, consolidé en 2014, a manifesté son engagement de relever les défis d'une bonne gouvernance. Une telle option se situe dans un contexte de lutte contre la corruption, de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, de promotion de l'Etat de droit, de renforcement du contrôle parlementaire, de réforme du système juridique et judiciaire, de la redynamisation de l'Administration publique ainsi que de la promotion des activités économiques et sociales et des droits humains<sup>5</sup>.

La mise en œuvre des ODD est donc réalisée à travers les politiques et programmes sectoriels et multisectoriels. La coordination est assurée par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) par le biais de la Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE) instituée en 2014 par décret. La direction "donne corps aux orientations de la politique économique et financière du Gouvernement afin de mettre en place un cadre adéquat pour la mise en œuvre plus efficace et plus efficiente des politiques sectorielles"<sup>6</sup>.

Ces politiques sont par conséquent corrélées à la problématique du développement durable.

Le dispositif institutionnel de suivi des ODD est arrimé à celui du Cadre harmonisé de Suivi et Évaluation (CASE) des politiques publiques, créé par décret, en mai 2015. Le CASE est placé sous l'autorité directe du Président de la République. Au sein du Cadre, est créé un comité de préparation des revues. Le secrétariat de ce comité est assuré conjointement par le Directeur général du BOS (Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Émergent), le Directeur général du BOM (Bureau Organisation et Méthodes) et le Directeur Général de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE).

Le Cadre est chargé de développer et de coordonner tous les mécanismes et instruments de l'Etat en matière de suivi-évaluation des politiques publiques. Il a été retenu de produire, de manière complémentaire, un rapport portant spécifiquement sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD, en complément du rapport annuel de synthèse de la Revue Annuelle Conjointe (RAC) de la politique économique et sociale. Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) à travers la DGPPE assure la coordination technique du suivi de la mise en œuvre des ODD et l'élaboration de la RAC.

De plus, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a mis en place une plateforme nationale des acteurs pour le suivi des ODD institutionnalisée par l'arrêté du 31 décembre 2019. La plateforme est multi-acteurs et multisectoriels et regroupe soixante-dix (70) parties prenantes dont la société civile, les universités et centres de recherche, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les ministères sectoriels entre autres.

4 Forum politique de Haut Niveau, Rapport final de la Revue Nationale Volontaire sur les ODD, juin 2018, p.10

5 Forum Politique de Haut Niveau, op. Cit., p.99

6 [www.economie.gouv.sn](http://www.economie.gouv.sn)

Concernant l’ODD 16, son portage institutionnel est assuré par le Ministère de la Justice à travers la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DPBG). “Le ministère coordonne le suivi sectoriel de l’ODD 16 avec l’implication des ministères de l’intérieur, des forces armées, de la fonction publique, des collectivités territoriales, de l’économie numérique entre autres. La Direction travaille spécialement concernant l’ODD 16 sur: d’abord, le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) avec les critères de la transparence budgétaire, l’accès à l’information, l’engagement citoyen, l’intégrité des dirigeants publics (déclaration de patrimoine) et ensuite, la loi sur l’accès à l’information”<sup>7</sup>. Les 17 ODD, tels que formulés dans l’agenda 2030 sont en parfaite cohérence avec le PSE. Mieux encore, le troisième axe du PSE “Gouvernance, Paix et Sécurité” concorde avec l’ODD 16 et répond aux exigences de bonne gouvernance, de développement local, de promotion de la paix, de la sécurité et d’intégration africaine.

**Tableau 1:** Alignement des ODD dans les politiques publiques

<b>Axe 1 La transformation structurelle de l'économie</b>	<b>Axe 2 Le capital humain, la protection sociale et le développement durable</b>	<b>Axe 3 La gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité</b>
ODD	ODD	ODD
1 ; 2; 7; 8; 9	3; 4; 5; 6; 11; 12; 13; 14; 15	10 ; 16; 17

**Source :** Forum politique de haut niveau, rapport final de la revue nationale volontaire sur les ODD, 2018

Aussi, l’évaluation des liens réels existants entre les 169 cibles des ODD et les actions prioritaires du PSE permet de distinguer que le niveau de prise en compte des cibles diffère relativement aux lignes d’actions du PSE. Le Sénégal a couvert près de 97,1% des cibles d’après le plan d’actions prioritaires (2019-2023) du PSE.

**Encadré 1 :** Appréciation de l’alignement de l’Agenda 2030 par un acteur de l’Etat

D’après la Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE) du Ministère de l’Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC), “le Sénégal à travers son PSE s’est aligné aux ODD de l’Agenda 2030 à hauteur de 97%”.

**Source :** Awa Maty Basse BA, DGPPE, décembre 2020

Cet alignement peut être analysé en traversant les principales orientations stratégiques du plan : le renforcement des acquis en vue de garantir le maintien des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la compétitivité globale de l’économie, la réduction des inégalités sociales et l’amélioration de la gouvernance. Pour son opérationnalisation, c’est la territorialisation des politiques publiques qui reste le moyen privilégié pour assurer une déclinaison effective à l’échelle des territoires. La pertinence de la territorialisation du développement durable réside dans le fait que l’un des enjeux fondamentaux de l’esprit de l’Agenda 2030 est de « Ne laisser personne pour compte ».<sup>8</sup>

Ce principe vise non seulement à prendre en compte les besoins de toutes les couches de la population surtout les groupes les plus vulnérables mais aussi prône une implication de toutes les catégories d’acteurs dans les processus de construction du développement durable à toutes les échelles de gouvernance.

<sup>7</sup> Cheikh F. Mbaye, DPBG, 2020

<sup>8</sup> Leave No One Behind (LNOB).



**Encadré 2 :** Appréciation de l'alignement de l'Agenda 2030 par un acteur de la société civile

"L'alignement des politiques nationales par rapport à la mise en œuvre des ODD reste une équation parce que le cadre opérationnel à savoir le PSE est beaucoup plus mis en avant que l'application de l'Agenda 2030 qui, d'ailleurs, souffre en termes de suivi, de pilotage et d'exécution. Le défaut de portage institutionnel est un élément majeur qui freine l'alignement des ODD dans les politiques publiques".

**Source :** Oumar SOW, POSCO-Agenda 2030, septembre 2020

**Encadré 3 :** Appréciation de l'alignement de l'Agenda 2030 par un PTF

"Un alignement partiellement satisfaisant des ODD, et particulièrement de l'ODD 16, dans les politiques publiques puisque des travaux sont entamés pour le suivi des indicateurs du seizième objectif par le gouvernement (DGPPE) et la société civile (POSCO). Il n'y a pas de moyen de vérifier le niveau d'alignement puisque les informations ne sont pas collectées en temps réel et il n'existe pas de plateforme qui renseigne sur tous les cibles et indicateurs au Sénégal".

**Source :** Médoune GUEYE, PNUD, septembre 2020

Ainsi, même si des orientations et des actes forts ont été posés par l'État du Sénégal pour l'Alignement de l'Agenda 2030, il n'en demeure pas moins que ces actions doivent être renforcées au niveau de l'appropriation auprès des communautés à la base, afin d'assurer la territorialisation du développement durable.

### 3. La localisation des ODD : un enjeu de l'Acte 3 de la décentralisation

Le cadre juridique et institutionnel de la décentralisation pose bien pour les collectivités territoriales des fondements et des opportunités de localisation des ODD car elles disposent d'une clause de compétence générale. Aux termes de l'article 27 du code général des collectivités locales, "le département a compétence pour promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique, pour réaliser les plans départementaux de développement et organiser l'aménagement du territoire dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités locales". Quant à la commune, l'article 81 du même code dispose que "le conseil municipal doit assurer à l'ensemble de la population, sans discrimination, les meilleures conditions de vie". Selon des principes réglementaires et juridiques, les collectivités territoriales de par la territorialisation des politiques publiques sont donc des acteurs incontournables dans la mise en œuvre et le suivi des ODD à travers les plans locaux de développement (PDC, PIC, etc.).

Notons que les cibles sont davantage formulées dans l'esprit d'une intervention des gouvernements centraux. Ainsi, les opportunités de prise en charge des ODD à l'échelon territorial impliquent une domestication des cibles et indicateurs en fonction des réalités. Cet exercice de contextualisation suppose la mise en place d'un espace de dialogue entre les populations locales et les services centraux en vue de les imprégner du contenu et de la portée de l'agenda 2030. En pratique, la modalité mise en place depuis la réforme de 1996 est reconduite avec le code général des collectivités locales de 2013. Elle consiste à l'organisation d'une réunion pour l'harmonisation des programmes d'investissement de l'Etat et du département. La réunion est initiée par le Représentant de l'Etat au moins deux fois par an.

Elle est co-présidée par le Préfet du département et le président du conseil départemental". Cet espace de dialogue qui réunit autour du représentant de l'Etat et du président du conseil départemental, l'ensemble des communes, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, offre une bonne opportunité d'information, de communication, d'harmonisation, et in fine de localisation des ODD. Concernant l'engagement et l'action concrète des collectivités territoriales, il semble jusque-là que celles-ci soient peu préparées, encore moins mobilisées pour une localisation effective des ODD.

**Encadré 4 :** Appréciation de l'implication des collectivités territoriales dans l'appropriation de l'Agenda 2030 par un acteur de l'Etat

"Une faible implication des collectivités territoriales dans l'appropriation de l'agenda 2030 a été constatée. Cela se justifie par le fait qu'au niveau déconcentré du secteur de l'environnement par exemple (eaux et forêts), certains inspecteurs ne sont pas informés sur le contenu des cibles et indicateurs relatifs à ce domaine. Ainsi, il faudrait renforcer les capacités des acteurs déconcentrés et par conséquent celles des acteurs des collectivités territoriales".

**Source :** Ndéye Sanou BASSE, DPVE, décembre 2020

S'il est vrai que leur travail au quotidien s'inscrit naturellement dans l'esprit et les finalités des ODD, il reste qu'il n'y a pas à ce jour un lien explicite et encore moins une dynamique collective de localisation des ODD<sup>9</sup>. Grâce à l'Acte 3 de la décentralisation qui a consacré de nouvelles avancées significatives en matière de gestion économique du terroir, la réforme confère aux élus locaux la responsabilité des Plans Locaux de Développement (PLD). En effet, les PLD, à travers leurs différentes déclinaisons, constituent des outils qui pourraient éventuellement conduire à un développement durable.

En réalité, leur élaboration permet à la collectivité territoriale, aux organisations communautaires de base et aux communautés villageoises d'être impliquées dans le processus, d'analyser les potentialités, les contraintes et les éventuelles solutions propres au territoire. En sus, la participation citoyenne consacrée par le titre premier du CGCL constitue une opportunité réelle d'asseoir les bases de la localisation de l'ODD 16. Cela s'explique par une implication directe des citoyens dans le processus de planification locale à travers leurs "propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social de leurs collectivités".

Ce processus pourrait permettre à l'ensemble des acteurs de la collectivité d'être informés sur le contenu des ODD. Par conséquent, il pourrait s'en suivre une appropriation de ces objectifs mondiaux. De fait, la prise en compte des ODD dans la conception des PLD contribuerait probablement à la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

**Encadré 5 :** Appréciation de la nécessité de la localisation des ODD pour la mise en œuvre de l'ODD 16 dans les collectivités territoriales par un acteur de la société civile

"La mise en œuvre et le suivi de l'ODD 16 par les collectivités territoriales (champ d'expérimentation, de mise en œuvre et de stabilisation des acquis) nécessite une prise en compte de la localisation des ODD (...)"

**Source :** Bachir KANOUTE, enda ECOPOP, décembre 2020

<sup>9</sup> Plaidoyer des autorités locales en faveur de la localisation des objectifs de développement durable, op. cit.



La reconnaissance croissante de l'importance de l'action locale pour la localisation des ODD est incontestable au regard des compétences et responsabilités confiées aux collectivités territoriales. Toutefois, se pose la nécessité d'adopter des stratégies, méthodes et outils une meilleure articulation de la planification locale à la mise en œuvre et le suivi des ODD dans les territoires sous le leadership des collectivités territoriales.

Plus que pour les autres ODD, la question de la mesure de l'ODD 16 en raison de sa centralité par rapport aux autres ODD apparaît comme un défi et semble pertinent d'être analysé.

### III. POURQUOI L'ODD 16 ?

Longtemps considérées comme un hors-champ des politiques publiques, les questions de gouvernance pour garantir la paix et la justice sont progressivement entrées, depuis une vingtaine d'années, au cœur de l'agenda de la communauté internationale et dans la définition des stratégies de développement. En effet, "l'adoption de l'ODD 16 marque sans la nommer la consécration de la thématique de la gouvernance démocratique puisqu'il aborde spécifiquement quelques principes clefs qui lui sont associés : l'accès à la justice pour tous et l'État de droit, la transparence et la responsabilité démocratique ou la redevabilité, la garantie des libertés fondamentales, l'absence de discrimination et la participation, et, plus généralement, la qualité des institutions. À ces thèmes viennent s'ajouter ceux relatifs à la paix et à la sécurité. Ces différents champs ne figuraient pas dans les Objectifs du millénaire pour le développement"<sup>10</sup>. Ce qui reflète une faible prise en compte de la gouvernance dans les instances de décisions et dans les secteurs tels que l'éducation, la santé, l'environnement etc.

"L'intégration de la gouvernance dans les ODD est le fruit d'un long processus qui a démarré depuis l'entrée du concept dans les stratégies de développement à la fin des années 1980. Dans le cadre des groupes de travail mis en place pour la définition des ODD et des indicateurs, l'Objectif 16 a fait l'objet d'âpres négociations jusqu'à la dernière minute (CLING et al., 2016). En effet, les questions de gouvernance ont suscité (et continuent de susciter) des réserves à différents niveaux et suivant divers registres"<sup>11</sup>. Son inscription dans l'Agenda 2030 constitue une avancée historique et montre l'importance de la gouvernance dans la hiérarchie des priorités.

**Tableau 2:** Centralité de l'ODD 16 par rapport aux autres ODD

THE UNITED NATIONS GOALS IMPACT MATRIX																	
Goals	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1	x	HI	HI	MI	MI	HI	MI	MI	LI	MI	MI	HI	MI	LI	LI	LI	LI
2	LI	x	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI
3	LI	MI	x	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI
4	MI	MI	MI	x	HI	MI	MI	MI	HI	MI	MI	HI	HI	MI	MI	MI	HI
5	LI	LI	MI	MI	x	LI	LI	MI	LI	HI	LI	LI	LI	LI	LI	MI	LI
6	LI	MI	HI	LI	LI	x	LI	LI	MI	LI	HI	HI	MI	HI	HI	LI	LI
7	MI	MI	MI	LI	LI	MI	x	HI	HI	LI	HI	HI	HI	HI	HI	MI	MI
8	MI	MI	MI	MI	MI	LI	LI	x	MI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI
9	MI	MI	LI	HI	MI	MI	MI	HI	x	LI	HI	HI	HI	HI	HI	LI	LI
10	MI	MI	MI	MI	HI	MI	MI	MI	MI	x	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI
11	HI	HI	HI	HI	MI	HI	HI	MI	HI	MI	x	HI	HI	HI	HI	HI	HI
12	LI	LI	LI	LI	LI	MI	MI	LI	HI	LI	HI	x	HI	HI	HI	LI	LI
13	LI	LI	LI	LI	LI	MI	HI	LI	HI	LI	HI	HI	x	HI	HI	LI	MI
14	LI	HI	HI	LI	LI	HI	LI	LI	MI	LI	MI	HI	HI	x	HI	LI	LI
15	LI	MI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	x	LI	LI
16	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	x	HI
17	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	HI	x

LI LOW IMPACT - MI MIDDLE IMPACT - HI HIGH IMPACT SOURCE: BASEL INSTITUTE OF COMMONS AND ECONOMICS 2018

**Source:** Basel Institute of Commons and Economics, 2018

10 Razafindrakoto Mireille, Roubaud François, Les enjeux de l'ODD16 sur la gouvernance : dépasser les réticences pour changer la donne, In : Caron P. (ed.), Châtaigner Jean-Marc (ed.). Un défi pour la planète : les Objectifs de développement durable en débat. Marseille (FRA), Versailles : IRD, Quae, 2017, p. 315-328. ISBN 978-2- 7099-2412-2

11 Razafindrakoto Mireille, Roubaud François, op.cit

Ainsi, le seizième objectif de développement durable (ODD 16) promeut "l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable (...) basées sur le respect des droits de l'homme, les règles du droit, la bonne gouvernance à tous les niveaux, et des institutions transparentes, efficaces et responsables"<sup>12</sup>

**Tableau 3 :** Description des cibles de l'ODD 16

Titre de la cible	Descriptif de la cible
<b>Réduction de la violence</b>	16.1: Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
<b>Maltraitance et exploitation infantiles</b>	16.2: Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
<b>État de droit et accès à la justice</b>	16.3: Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
<b>Criminalité organisée</b>	16.4: D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
<b>Corruption</b>	16.5: Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
<b>Institutions exemplaires</b>	16.6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
<b>Prise de décisions inclusive</b>	16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
<b>Gouvernance internationale</b>	16.8: Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
<b>État civil</b>	16.9: D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
<b>Information et protection des libertés</b>	16.10: Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

12 [www.google.sn](http://www.google.sn)

<b>Terrorisme et criminalité</b>	16.a: Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
<b>Politiques non discriminatoires</b>	16.b: Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

**Source :** [www.agenda-2030.fr](http://www.agenda-2030.fr)

L'ODD 16 présente généralement des défis majeurs pour le continent africain où les questions de gouvernance et de conflit sont les plus problématiques en lien avec la menace terroriste croissante, l'émergence de réseaux criminels, les exigences d'une population jeune pour davantage d'inclusion économique et politique, les litiges persistants autour de la propriété foncière, entre autres.

En fait, les sept principes des institutions fortes de l'ODD 16 (efficaces, inclusives, dynamiques, participatives, représentatives, responsables et transparentes), de même que les sociétés pacifiques, n'ont pas seulement de valeur qu'en soi, mais sont aussi nécessaires pour atteindre tous les autres ODD. De même, les objectifs de l'agenda 2030 sont interconnectés et donc indivisibles. Les ODD couvrent donc un large éventail de domaines liés tant aux enjeux de protection de la planète qu'aux défis en matière de croissance économique, d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, ce dans l'ensemble des pays que compte la planète.

La question de la gouvernance qui ressort de l'ODD 16 constitue le socle faisant la centralité et la transversalité de cet objectif. L'ODD 16 a un rôle générique sur un ensemble de domaines que sont la paix, la sécurité, la transparence. La gouvernance, dans toute sa transversalité, permet de prendre des décisions fortes et dans tous les domaines, tout en tenant compte des conséquences de celles-ci sur les citoyens.

**Tableau 4 :** Comparaison des logiques de gouvernement et de gouvernance

<b>Éléments de comparaison</b>	<b>Types de logiques</b>
Gouvernement (Etat, Collectivités territoriales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dirigiste, centraliste, techniciste, descendante, standardisée ;</li> <li>• ipséité (adoptant une position d'acteurs différents des autres et plus influents qu'eux) ;</li> <li>• relation asymétrique (Etat ou CT centre du dispositif autour desquels tournent les autres acteurs) ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• approche sectorielle.</li> </ul> </li> </ul>

Gouvernance (Intégration de l'ensemble des ACTEURS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• multi acteurs (étant dans une position d'équidistance aux prises de décision) ;           <ul style="list-style-type: none"> <li>• relation symétrique ;</li> </ul> </li> <li>• promotion de la concertation, de la discussion, du compromis, du partenariat ;</li> <li>• approche globalisante, intégrée et non sectorielle ;           <ul style="list-style-type: none"> <li>• approche d'écologie humaine (prise en compte des aspects techniques, économiques, et socio-environnementaux...).</li> </ul> </li> </ul>
--	--

**Source :** Ndèye Marième SAMB, *Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal, 2014*

Le caractère déterminant de la gouvernance constitue un facteur essentiel dans l'exécution de l'agenda 2030. En fait, "l'ODD16 constitue la pierre angulaire de l'atteinte de l'ensemble des objectifs de développement durable car du fait de son caractère transversal et stratégique, il est le socle de l'agenda 2030 et permet de promouvoir la bonne gouvernance en veillant au bon fonctionnement des institutions et à l'état de droit, mais aussi à l'instauration et au maintien de la paix pour une meilleure cohésion nationale"<sup>13</sup>. Conscients de la centralité de l'ODD 16, plusieurs acteurs se sont positionnés dans l'atteinte de ses cibles dans leurs différentes interventions.

=

#### **IV. ACTEURS ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 16**

##### **1. Acteurs de la mise en œuvre de l'ODD 16**

Plusieurs catégories d'acteurs œuvrent pour l'atteinte des cibles de l'ODD 16 à travers leurs différentes interventions. Il s'agit du :

- Gouvernement, cheville ouvrière chargée de la mise en œuvre des ODD à travers des politiques et programmes sectoriels et multisectoriels et de son suivi par le biais d'un dispositif institutionnel ;
- L'assemblée nationale qui joue un rôle essentiel dans l'évaluation des politiques publiques. En effet, il existe des cadres réglementaires (article 85 de la Constitution) permettant au Gouvernement de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Les collectivités territoriales à qui est confiée la responsabilité des plans locaux de développement qui seront harmonisés à la mise en œuvre et le suivi des ODD y compris l'ODD 16 ;
- Les partenaires techniques et financiers qui sont parvenus à améliorer le cadre de concertation et de dialogue sur la mise en œuvre des politiques publiques dans le respect des principes directeurs de responsabilité mutuelle et d'obligation de rendre compte déclinés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Cette dynamique se poursuivra dans la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs aux ODD;
- La société civile qui joue un rôle majeur dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement national en plus de la proximité avec les populations, la flexibilité, la capacité à sensibiliser et identifier les besoins des populations.

##### **2. Mécanismes de mise en œuvre de l'ODD 16**

Une panoplie d'acteurs à différents échelons se sont positionnés dans la mise en œuvre de l'ODD 16 en raison de l'intérêt stratégique qui lui est conféré. En réalité, l'Etat, la société civile, les partenaires techniques et financiers ont consentis d'importants efforts en vue de mettre en place des stratégies pour tendre vers l'atteinte des cibles de l'ODD 16 tenant compte des priorités et des ressources. Cela se manifeste notamment par le recours à des dispositifs et/ou outils diversifiés et spécifiques à leurs orientations.

<sup>13</sup> Amata DIABATE, Mise en place d'un dispositif de collecte, d'analyse, de suivi et de monitoring de l'ODD16, 2019

**Tableau 5** : Dispositif échelonné de mise en œuvre de l'ODD 16

Niveau	Entités	Mécanismes ou outils
Central	Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite (CREI)	-Mesures juridiques et réglementaires conformes au système juridique  -Enquêtes en cas de soupçon d'enrichissement illicite  -Inventaire des biens
	Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE)	-Coordination technique de la mise en œuvre et du suivi des ODD
	Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DPBG)	-Ateliers de redevabilité en lien avec la gouvernance des ressources minérales.  -Mise en place de cellules régionales de gouvernance  -Adhésion au Partenariat pour le Gouvernement Ouvert  -Adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives  -Soumission au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
	Office Nationale de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)	-Stratégie nationale de lutte contre la corruption
	Direction de la Planification et du Veille Environnemental (DPVE)	-Plateforme nationale des acteurs pour le suivi des ODD

<b>Société civile</b>	<p>Enda Espaces Co-production des Offres POPulaires pour l'Environnement et le développement en Afrique (Enda Ecopop)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etude sur le Bilan de l'ODD 16 après cinq années d'exécution de l'agenda 2030</li> <li>-Projet Offensive locale pour la citoyenneté pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux (OFFLOCC)</li> <li>-Réseau Citoyen pour la Transparence Budgétaire (RCTB)</li> <li>-Programme Gouvernance Locale pour le Développement (GoLD)</li> </ul>
	<p>Plateforme des organisations de la société civile pour le suivi des Objectifs de Développement Durable (POSCO)- Agenda 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'ODD 16</li> </ul>
	<p>Forum Civil (section sénégalaise de Transparency International)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcement de capacités des populations dans le cadre de la lutte contre la corruption</li> <li>-Coopération avec les corps de contrôle de l'Etat et l'Assemblée nationale sur des projets de propositions de lois de lutte contre la corruption</li> <li>-Sensibilisation et plaidoyer pour l'amélioration de la gouvernance publique</li> </ul>

<b>Partenaires Techniques et Financiers</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dispositif de monitoring de l'ODD 16</li> <li>-Système d'information territoriale</li> <li>-Maisons numériques du citoyen pour un accès au service dématérialisé</li> <li>-Appui auprès de l'OFNAC à l'opérationnalisation de la SNLCC et à l'étude sur les vulnérabilités du secteur extractif</li> <li>-Appui auprès de la Cour des comptes relativement à l'audit sur la préparation des ministères à la prise en charge des ODD</li> </ul>
	USAID	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Appui auprès des communautés pour un renforcement de la participation citoyenne dans les instances de prise de décisions</li> <li>-Appui à l'inclusion des femmes et des personnes vulnérables dans les instances de représentation</li> <li>-Appui à l'adoption du budget participatif dans les communes d'intervention</li> <li>-Appui pour le respect des délais de performance d'adoption du compte administratif et du budget dans les communes d'intervention</li> <li>-Renforcement du civisme fiscal</li> </ul>

**Source :** enda ECOPOP, décembre 2020

L'analyse des mécanismes et outils observés dans la mise en œuvre de l'ODD 16 renseigne que tant au niveau central que du côté de la société civile en passant par les partenaires techniques et financiers, chaque acteur s'approprie des démarches hétéroclites mais souvent complémentaires. Ces mécanismes multiformes grâce notamment à la diversité des acteurs mettent en évidence la nécessité de renforcer la collaboration multi-acteurs et multisectorielle et la création d'un cadre de co-construction.

## **V. SITUATION DE REFERENCE DE L'ODD 16 PAR RAPPORT AUX CIBLES RELATIVES A LA GOUVERNANCE, LA PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Parler de la situation de référence de l'ODD 16 revient à mettre en exergue les avancées notées au Sénégal en lien avec les cibles précitées depuis l'adoption de l'agenda 2030. Pour procéder à cet état des lieux, il est important de retracer la période antérieure à l'introduction de l'agenda dans le pays.



## 1. La gouvernance et la lutte contre la corruption avant l'Agenda 2030

La prise en charge de la gouvernance dans l'agenda des politiques publiques s'est faite de manière progressive avec l'appui des partenaires au développement. A partir des années 70, les documents de planification évoquent certes la problématique de la gouvernance, mais assez timidement, en insistant notamment sur les principes de bonne gestion des deniers publics. C'est surtout dans les années 90 que la gouvernance, au sens participative et inclusive du terme, a pris plus d'ampleur et est devenue plus lisible dans les politiques. Cette lisibilité est confortée par l'attachement à la transparence dans la conduite et la gestion des affaires publiques ainsi qu'au principe de bonne gouvernance clairement affirmé par la Constitution de 2011<sup>14</sup>.

Le Sénégal a adopté la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance en 2013. Elle est adossée à sept principes : la participation citoyenne, la redevabilité, l'accès à l'information et au service public, la transparence, l'égalité et l'équité de genre, l'efficacité et l'efficience, le respect de l'Etat de droit et de la démocratie. Des instruments de lutte contre la corruption existent depuis le début des années 1960 et ne peuvent être qualifiés ni d'épisodiques, ni de timides. Il s'agit du code pénal adopté par la loi de 1965. Les articles 159 à 163 bis traitent de la corruption des fonctionnaires publics et des employés des entreprises privées. La rétrospective a permis de relever l'existence de dispositifs de lutte contre la corruption et la présence de la gouvernance bien avant l'adoption de l'agenda 2030. Une étude de la situation actuelle (après 2015) s'impose.

## 2. Analyse de la cible 16.7 : la gouvernance et la prise de décisions inclusives

La gouvernance est aujourd'hui une dimension incontournable dans la définition des politiques et réformes en faveur de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs de Développement Durable. L'intérêt accru accordé à cette manière de penser et de gérer l'action publique intervient dans un contexte où les États sont appelés à se réorganiser pour faire face à une demande sociale complexe et croissante. A l'instar de plusieurs pays, le Sénégal s'inscrit dans une dynamique de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance.

### 2.1. Au plan national

Bien plus qu'un rôle instrumental, la gouvernance est devenue une dimension du bien-être des populations et un facteur-clé de succès dans la gestion des politiques de développement. Le Sénégal s'inscrit dans la tendance mondiale d'améliorer la gouvernance en élaborant son programme national de bonne gouvernance en 2002, consolidé en 2014. Une telle option se situe dans un contexte de lutte contre la corruption, de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, de promotion de l'Etat de droit, du renforcement du contrôle parlementaire, de réforme du système juridique et judiciaire, de la redynamisation de l'Administration publique, de la promotion des activités économiques et sociales et des droits humains<sup>15</sup>. Le ministère de la justice coordonne la mise en œuvre de l'ODD 16 avec l'implication des ministères de l'intérieur, des forces armées, de la fonction publique, des collectivités territoriales, de l'économie numérique entre autres. Ce suivi sectoriel est précisément assuré par la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance.

### Encadré 6 : Analyse de l'attachement du Sénégal aux principes de bonne gouvernance

"L'attachement du Sénégal aux principes de bonne gouvernance s'illustre par l'adoption du budget programme qui confirme la volonté politique du Sénégal de promouvoir la transparence, l'inclusion ; la création de l'OFNAC qui participe à l'amélioration de la gestion des biens publics; l'adhésion aux instruments d'évaluation et de suivi des projets avec les bailleurs ; l'adhésion à ITIE et l'importance accordée à la société civile pour participer au débat national".

**Source :** Mamadou Lamarana BARRY, USAID/GoLD, septembre 2020

<sup>14</sup> Programme national de bonne gouvernance, Rapport national sur la gouvernance au Sénégal, janvier 2013

<sup>15</sup> Forum politique de Haut niveau, revue nationale volontaire, rapport final sur les objectifs de développement durable, juin 2018.

La création de la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DPBG) et de la Direction du Suivi et de l'Évaluation des Politiques de Bonne Gouvernance (DSEPBG) au sein du ministère de la justice constituent de véritables innovations institutionnelles. Ce changement vise principalement à intégrer les questions de gouvernance et de bonne gestion économique et financière dans toutes les sphères d'intervention de l'Etat de manière plus systématique et cohérente. Aussi, le Programme de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (PCRBF) et la Direction de la Programmation Budgétaire se sont inscrits dans la mouvance de donner corps à l'ensemble des dispositions du code de transparence qui met un accent particulier sur l'accès à l'information et la participation de la société civile, afin de rendre le budget accessible aux citoyens.

Dans le même ordre d'idées, le Ministre chargé de la Bonne Gouvernance a mis en place, par arrêté N° 06588 en date du 27 avril 2016, un Cadre Multi-acteurs de Suivi Budgétaire (CMSB). Ce cadre est une instance de concertation, de dialogue, d'harmonisation, de renforcement de capacités et de suivi participatif de la mise en œuvre du budget national (budget de l'Etat au niveau central, des collectivités territoriales et des établissements publics). Le Cadre a instauré un dialogue entre l'administration et les organisations de la société civile sur les questions budgétaires. Ce qui s'est traduit par une amélioration sensible de la notation du Sénégal en matière de transparence budgétaire qui passe de 10 à 51 points de 2011 à 2017.

Le Sénégal a adhéré volontairement au MAEP depuis sa création en 2003. Cependant, ce n'est qu'en 2014 que le pays s'est soumis à l'exercice pour produire son premier rapport d'auto-évaluation en mars 2016 conduit par la Commission nationale de Gouvernance, appuyée par le Ministère en charge de la Bonne Gouvernance, la société civile et des laboratoires universitaires de recherche. Le MAEP est constitué par quatre (04) thématiques que sont : la démocratie et la gouvernance politique, la gestion et la gouvernance économique, la gouvernance d'entreprise et le développement socio-économique.

Il s'agit d'un processus novateur de suivi et de promotion de la bonne gouvernance entre les États membres de l'Union Africaine et leurs citoyens, qui encourage les dirigeants à mesurer, discuter et à partager ouvertement les déficiences et les limites de leur système de gouvernance avec leurs pairs africains. Le MAEP vise à promouvoir des pratiques de bonne gouvernance et d'évaluer des politiques, stratégies ou démarches inclusives de promotion de la bonne gouvernance en vue de favoriser l'adoption de mesures, normes et pratiques conduisant à la stabilité politique, à la croissance économique, au développement durable et à l'accélération du processus d'intégration économique régionale. Bien que récente, la nouvelle dynamique enclenchée à travers l'intégration au Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (PGO) conforte le Sénégal dans la promotion de la participation citoyenne dans les politiques publiques. En effet, le pays a intégré depuis juillet 2018 cette initiative internationale promue par 08 pays<sup>16</sup> et visant à soutenir la transparence de l'action publique.

Il s'agit d'un mode de démocratie participative qui prend de plus en plus d'importance car il met le citoyen au cœur de l'action publique pour améliorer la qualité des services et la satisfaction des usagers. Le gouvernement ouvert est reconnu un peu partout comme catalyseur de la gouvernance publique.

D'après l'étude commanditée en juillet 2020 par la DPBG portant sur l'état des lieux du gouvernement ouvert au Sénégal, les résultats suivants ont été notés :

- Mise à disposition du public d'une documentation budgétaire importante et dans des délais raisonnables, via le site du Ministère de l'Economie et des Finances Publiques ;
- Effort de vulgarisation grâce à des supports de communication lisibles ;
- Mise en place d'une instance de concertation, de dialogue et de suivi participatif de la mise en œuvre du budget national entre le gouvernement et les OSC ;
- Ouverture du budget national à l'examen public, etc.

---

16 Brésil, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines, Afrique du Sud, Royaume-Uni et États-Unis

Ces efforts classent le Sénégal premier de l'UEMOA, premier dans la CEDEAO et 8ème en Afrique avec 51 points/100 en 2019 contre 10 points/100 en 2011.

A cela s'ajoute que le troisième axe de la Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES) (2013–2017) qui développe le thème de la gouvernance en faisant remarquer que la promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et le respect de l'Etat de droit font partie intégrante du capital social qui est un axe fondamental pour doper la croissance économique et réduire les inégalités. Il est attendu de l'État qu'il réponde aux exigences de la demande sociale dans un contexte de lutte contre la corruption, de modernisation de l'administration, de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, de protection et de promotion des droits humains.

Le Sénégal a adopté en janvier 2007 la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance. Cependant, la Charte n'a pas encore fait l'objet de ratification. C'est ce qui a motivé la tenue de l'atelier de plaidoyer sur la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance à Dakar en décembre 2019, dans le cadre du projet " Accélérer la ratification et la domestication des traités de l'Union Africaine au Sénégal " en présence d'acteurs diversifiés.

Le décret de Mars 2020 fait obligation aux administrations dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat d'adopter l'approche programme. Autrement dit, la mise en œuvre du budget national par les services ministériels selon l'approche programme va permettre :

- D'une part, l'amélioration de l'efficacité de l'action publique, pour le bénéfice de tous (citoyens, usagers, contribuables et agents de l'Etat) et l'instauration d'une véritable transparence dans la gestion publique ;
- D'autre part, elle institue le passage de la logique de moyens à la logique de résultats.

Cette philosophie de résultats, à la base du budget-programme, permet d'établir un lien direct entre les politiques publiques, c'est-à-dire, les objectifs de développement, et les allocations budgétaires ; en même temps, elle vise à instaurer un mode de gestion budgétaire axé sur la performance, en vue d'obtenir des résultats conformes aux choix stratégiques de l'Etat.

En sus, l'élargissement des pouvoirs de l'assemblée nationale en termes d'évaluation des politiques publiques en 2016 constitue une véritable avancée. Le programme « Café de la gouvernance » ou « les jootays de l'IAG » est une initiative de l'Institut Africain de Gouvernance lancée depuis 2018 et dont l'objectif est de :

- Susciter une réflexion critique et un « regard croisé » d'acteurs sur divers thèmes de gouvernance et de développement qui interpellent l'Afrique et le monde ;
- Élaborer et porter un renouvellement de la pensée ainsi que des propositions innovantes, consensuelles et concrètes de changement ;
- Favoriser la connaissance et la reconnaissance mutuelle entre divers acteurs de la gouvernance ;
- Faciliter le travail collaboratif entre différentes initiatives de gouvernance ;
- Inspirer des projets collectifs de projets et programmes opérationnels de recherche et de dialogue politique ;
- Promouvoir le réseautage, le plaidoyer et le lobbying autour des enjeux et défis de gouvernance et de développement de l'Afrique.

On peut affirmer à l'issue de l'adoption de ces dispositions que le Sénégal a longtemps affiché la ferme volonté et promeut en même temps la culture de la transparence budgétaire et financière et donc de la bonne gouvernance.

Cependant, l'accès à l'information est un droit constitutionnel qui favorise la transparence, la lutte contre la corruption, la participation citoyenne et la redevabilité. L'absence d'adoption de la loi sur l'accès à l'information est un véritable frein malgré les progrès notés en termes de gouvernance.

L'Enquête sur le Budget Ouvert 2019, portant sur huit (8) documents à publier par rapport à l'année fiscale considérée, classe le Sénégal second en Afrique francophone dans la catégorie de la Transparence, avec un score de 46/100. Ce septième cycle d'évaluation biennale de l'International Budget Partnership (IBP) a évalué 117 pays. Toutefois, aucun pays n'a atteint le seuil de 61/100 points requis pour une transparence satisfaisante. Un score de transparence supérieur ou égal à 61 indique qu'un pays a publié suffisamment de documents pour favoriser un débat avec un public informé sur le budget. Mais, une régression a été notée en 2019 étant donné que le Sénégal avait un score de 51/100 en 2017.

### **Encadré 7 :** Analyse de la mise en œuvre des traités internationaux au Sénégal

“Le Sénégal respecte ses engagements internationaux. Mais, certains engagements ne sont pas totalement mis en œuvre après leur ratification. Cela s'explique par l'absence d'un dispositif technique permettant de les opérationnaliser. Les pouvoirs de l'assemblée nationale en termes d'évaluation des politiques publiques ne sont pas totalement exercés”.

**Source :** Cheikh Fall MBAYE, DPBG, décembre 2020

## **2.2 Au niveau territorial**

La décentralisation effective est considérée comme un élément clé de la bonne gouvernance. Elle garantit un exercice du pouvoir efficace, intègre, équitable et responsable, de la démocratisation et du respect des droits de la personne. L'efficacité de l'action publique ne dépend pas seulement de la pertinence des orientations choisies. Elle dépend également de la conscience qu'ont les différentes catégories d'acteurs de leurs responsabilités et des capacités dont elles disposent pour intervenir dans les décisions et infléchir l'action publique dans le sens de l'intérêt général.

Depuis 2015, la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance organise annuellement des ateliers de redevabilité en lien avec la gouvernance des ressources minérales. En outre, la direction a aussi procédé à la mise en place de cellules régionales de gouvernance qui sont des instances de redevabilité. Ces cellules favorisent la participation citoyenne et le dialogue entre les acteurs sur la gestion des collectivités au niveau territorial.

Ainsi, les acteurs non étatiques, soutenus par les partenaires au développement, manifestent une volonté toujours croissante de peser dans le débat budgétaire. Pour ce faire, ils s'organisent en réseaux et coalitions, créant ainsi des cadres de mutualisation de leurs initiatives pour mettre en place les conditions d'un contrôle citoyen sur la gestion des finances publiques, aussi bien au niveau national que local. C'est le contexte dans lequel CICODEV, ALPHADEV, Action Solidaire International et enda ECOPOP ont lancé le RCTB-Réseau Citoyen pour la Transparence Budgétaire avec comme mission de contribuer à l'amélioration de la transparence et de la participation citoyenne dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des budgets publics au Sénégal, afin qu'ils répondent aux besoins fondamentaux des citoyens, en mettant particulièrement l'accent sur les plus vulnérables. On note l'introduction et la diffusion du concept de Budget Participatif (BP) au Sénégal. L'approche du budget participatif a touché plus de 105 Collectivités territoriales dans les 45 départements que compte le Sénégal.

Le budget participatif renvoie à un processus de planification, de mise en œuvre et de suivi budgétaire qui met les citoyens au centre du processus de décisions. Il leur donne l'occasion de décider de l'allocation des ressources, de faire une priorisation des différentes politiques sociales et de contrôler l'exécution des dépenses. Grâce à ce mécanisme, les politiques menées par la collectivité territoriale sont plus conformes par exemple aux besoins et préoccupations des groupes les plus vulnérables. Il permet une concertation entre l'exécutif local et la pyramide participative constituée de tous les acteurs sociaux. Selon les Atlas du BP de 2019, 123 (cent-vingt-trois) Collectivités territoriales avaient élaboré leur budget de manière participative en 2018 et 2019.

Cependant, sa mise en œuvre est encore à une échelle réduite dans les collectivités territoriales. Les études menées jusqu'ici montrent que le défi de la participation des communautés est loin d'être relevé. Il est avéré, qu'en tant que citoyens et acteurs du processus du développement local, les populations méconnaissent leurs droits et obligations, ce qui freine leur participation responsable au processus de gestion de leurs collectivités. La faible capacité technique de beaucoup de collectivités territoriales et d'acteurs locaux figurent également parmi les grandes limites de même que l'absence de confiance entre les élus et les citoyens. À cela, s'ajoutent les clivages politiques au niveau local qui entravent le fonctionnement des collectivités territoriales.

### Encadré 8 : Définition du budget participatif

“Le Budget Participatif est un processus de démocratie directe, volontaire et universel, au cours duquel la population peut discuter et décider du budget et des politiques publiques. Le citoyen ne limite pas sa participation au vote, mais va au-delà...”

**Source :** *Ubiratan de Souza, 72 Questions Fréquemment Posées à propos du Budget Participatif, ONU-Habitat, 2004.*

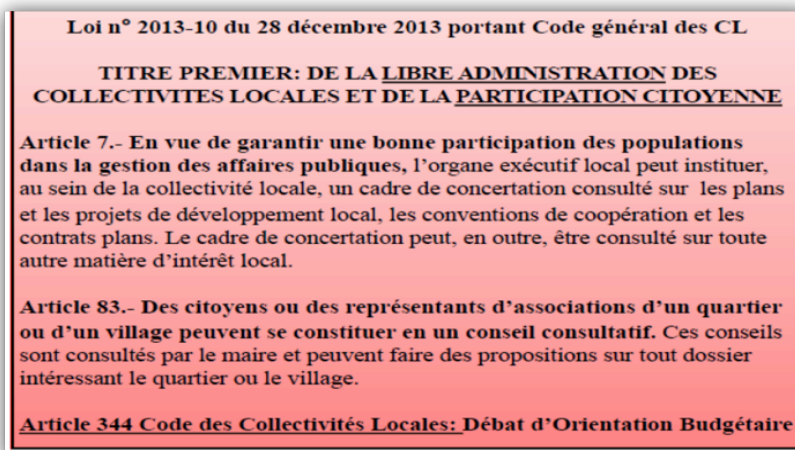
En outre, nous notons la consécration de la participation citoyenne par la loi de 2013 portant CGCL dans sa deuxième section du titre premier. L'article 83 donne la possibilité aux citoyens ou représentants d'associations d'un quartier ou d'un village de se constituer en conseil consultatif pouvant faire des propositions et contribuer aux processus enclenchés dans les instances de gouvernance. Le CGCL rend aussi possible la participation des populations à travers la création de cadres de concertation par les maires et président de département et renvoie pour les modalités à un décret. La loi démocratise le processus budgétaire en rendant obligatoire le débat d'orientation budgétaire (qui permet de discuter et d'orienter les choix de dépenses et de recettes pour l'année à venir) avant le vote du budget. À la lecture de ces dispositions, il apparaît que l'acte 3 de la décentralisation reconnaît l'importance de la dimension participative et inclusive dans la gestion des affaires locales. Cette gestion participative offre de grands avantages :

- une meilleure connaissance des attentes des populations locales;
- une possibilité de dialogue direct;
- plus de flexibilité dans la satisfaction des besoins;
- l'exercice du pouvoir de contrôle des citoyens sur les responsables publics.

L'échelle locale est ainsi le premier point d'ancrage de la citoyenneté, le lieu de naissance des expérimentations sociales, le maillon initial des liens sociaux, la base du “ vivre ensemble ”.



**Encadré 9 :** Extrait de la loi du 28 décembre 2013 portant CGCL



**Source :** Code général des collectivités locales, 2013

Dans la même dynamique, le Sénégal s'est doté d'un Guide de Mesure de Performance des Collectivités Territoriales (GMPCT) en 2016 et qui est d'ailleurs en cours de contextualisation pour le rendre sensible au développement durable, particulièrement à l'ODD 16. La contextualisation du guide s'aligne en parfaite ligne droite avec un nouveau contexte marqué par l'émergence de paradigmes novateurs en matière de développement à toutes les échelles (nationales comme internationales).

**Encadré 10 :** Importance du GMPCT et de la contextualisation par rapport à l'ODD 16

“Ce guide est un outil qui valorise les avancées du cadre normatif post Acte 3 de la Décentralisation au Sénégal. En sus, ce document vise l'objectif majeur d'améliorer la performance des collectivités territoriales au Sénégal. Le but de la contextualisation du guide étant de doter le pays d'un outil consensuel permettant la territorialisation des ODD et la dotation d'outils permettant un monitoring, et une évaluation de l'effectivité dans la réalisation de l'Agenda 2030. Articulé aux cibles de l'ODD 16, le GMPCT permet de mieux prendre en compte les aspects liés à la gouvernance territoriale durable”.

**Source :** Comité technique restreint en charge de la contextualisation du GMPCT, 2020

**Photo 1 :** Atelier de contextualisation du GMPCT



**Source :** enda ECOPOP, septembre 2020

À la lecture de ce manuel, on peut relever que la recherche de la performance devient plus que jamais un viatique, dans un contexte international marqué par la vulgarisation des objectifs de développement durable et la poursuite de la gestion axée sur les résultats. L'objectif poursuivi, à travers la contextualisation du GMPCT est de contribuer à asseoir une gouvernance performante des collectivités territoriales en améliorant l'exercice de leurs attributions ainsi que leurs compétences et le renforcement de la participation citoyenne. Ce guide constitue la synthèse analytique de plusieurs outils éprouvés tels que le baromètre de la bonne gouvernance expérimenté par le Projet Gouvernance et Paix de l'USAID, la certification citoyenne avec le Forum civil, la mesure des performances publiques avec le GIZ-PRODDEL et la grille d'évaluation de la gouvernance, de l'autonomie et de l'utilité développée par l'ARD de Kolda. Les collectivités territoriales sont évaluées dans trois domaines principaux :

- leur capacité de satisfaction des besoins prioritaires des populations ;
- leur capacité de pilotage institutionnel, technique et financier ;
- la participation citoyenne dans la gestion des affaires locales.

Ce processus de mesure prend en compte les critères composants chacun des domaines et circonscrit à travers des indicateurs. A cet effet, cinq-cent-quatre-vingt-neuf (589) collectivités territoriales sur un total de cinq-cent-quatre-vingt-dix-neuf (599) ont été évaluées sur la base du GMPCT soit un taux de 98% entre 2015 et 2016 selon le Programme National de Développement Local (PNDL).

Toutefois, des limites objectives ralentissent le rythme de progression de la bonne gouvernance dans les CT. Elles sont relatives à :

- la faiblesse d'appropriation des textes de la décentralisation par les citoyens et par les élus. Ce déficit de maîtrise des textes et lois de la décentralisation, par la majorité des acteurs de l'espace public local, déteint notamment sur les modalités de gestion des opérations, en amont de l'élaboration du budget ;
- la faiblesse des ressources humaines dans les collectivités territoriales. Elles ne disposent pas toujours des ressources humaines nécessaires pour assumer les missions et les compétences qui leur sont dévolues ;
- l'insuffisance des ressources financières : l'écrasante majorité des collectivités territoriales rencontre des difficultés liées à l'insuffisance des ressources financières provenant, pour l'essentiel, des fonds de concours et de l'appui des partenaires externes. Les recettes sont encore insuffisantes pour répondre aux attentes des populations. Elles sont confrontées à une situation de sous-financement chronique qui handicape l'offre de services sociaux aux citoyens.

Ainsi, l'étude de la cible relative à la gouvernance montre des avancées notoires qui sont pourtant plombées par des insuffisances techniques, humaines et financières.

### **3. Analyse de la cible 16.5 : lutte contre la corruption et les pratiques de pots de vin sous toutes leurs formes.**

La corruption est un phénomène bien connu par 99% de la population et bien répandu (taux cumulé de 91%) d'après l'étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal de l'OFNAC avec le soutien du PNUD menée en 2016. Elle fragilise, à travers ses différentes formes, les Etats, compromet leur stabilité et affaiblit leur confiance vis-à-vis des bailleurs et citoyens. La corruption menace l'économie en favorisant la concurrence déloyale et en décourageant l'investissement et le commerce. "

*De fait, 93% des Sénégalais disent connaître des pratiques de corruption. Celles-ci peuvent émaner d'une proposition par un usager (53%), de verser une contrepartie à un agent, en échange d'un service gratuit ou de la sollicitation de cette contrepartie par l'agent lui-même (71,7%). Ces deux types de pratiques corruptives sont les plus connus au Sénégal. En effet, 95,3% dans le grand public (public, sans spécificité particulière) et 61,7% chez les professionnels, attestent la présence de la corruption dans leur environnement immédiat.*



*Le secteur public est perçu comme celui où les cas de corruption sont les plus nombreux (93%). Les sous-secteurs du public les plus touchés sont la Sécurité publique, constituée de la Police et de la Gendarmerie (95,9%), de la Santé (29,2%) et de l'Éducation (26,1%)" selon l'étude précédemment citée. L'importance cruciale de la lutte contre la corruption pour le développement durable est plus que jamais reconnue.*

### **3.1. La lutte contre la corruption, un enjeu à l'atteinte de l'ODD 16**

#### **3.1.1. Au plan national**

L'importance de la lutte contre la corruption est explicitement soulignée dans l'objectif de développement durable 16. Celui-ci exige des États qu'ils "promeuvent des sociétés pacifiques et inclusives, donnent accès à la justice à tous et créent des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux". Ces mutations pourront être atteints, en réduisant les flux financiers illicites, en renforçant le recouvrement et la restitution des avoirs volés, en réduisant sensiblement la corruption et en créant des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux<sup>17</sup>. À ce titre, le Sénégal a affirmé son attachement à la transparence dans la conduite et la gestion des affaires publiques ainsi qu'au principe de bonne gouvernance tel que mentionné dans le préambule de la Constitution de 2001 modifiée. Il faut d'ailleurs souligner que l'Etat du Sénégal a signé la plupart des instruments juridiques internationaux de lutte contre la corruption qui sont antérieurs à 2015.

L'Etat a également ratifié par la loi du 06 juillet 2015 le Protocole A/P3/12/01 de la CEDEAO portant sur la lutte contre la corruption, adopté à Dakar le 21 décembre 2001. Ce protocole a comme objectifs essentiels de promouvoir et renforcer, dans chacun des Etats parties, le développement de mécanismes efficaces pour prévenir, réprimer et éradiquer la corruption; intensifier et rendre plus dynamique la coopération entre les Etats-Parties afin de rendre plus efficaces les mesures de lutte contre la corruption ; promouvoir l'harmonisation et la coordination des lois et des politiques nationales de lutte contre la corruption. C'est dans le même sillage que la loi de 2012 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques a été adoptée par transposition de la Directive de mars 2009 de l'UEMOA.

Pour mettre en application ces différentes dispositions, le Sénégal a mis en place l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) par la loi du 28 décembre 2012. L'OFNAC a pour mission générale la prévention et la lutte contre la fraude, la corruption, les pratiques assimilées et les infractions connexes en vue promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des affaires publiques.

**Encadré 11** : Extrait du rapport de présentation du décret du 05 juillet 2018 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'OFNAC

"La loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 a créé l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) et lui a conféré le statut juridique d'une autorité administrative indépendante. Cette création traduit l'engagement résolu du Gouvernement, d'inscrire dans une trajectoire de pérennité, la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence dans les affaires publiques et privées, par la dévolution à l'Office, de pouvoirs importants d'investigation et d'auto saisine".

**Source** : Journal officiel du 17 septembre 2018

<sup>17</sup> Transformant notre monde: l'Agenda 2030 pour le développement durable, Résolution de l'Assemblée Générale 70/1, Objectif du développement durable 16, cible 16.4, 16.5 et 16.6.

La création de cet organe intervient dans un contexte marqué par deux défis majeurs : Le premier défi se rapporte à l'adaptation du cadre juridique de la lutte contre la corruption aux formes nouvelles de la criminalité financière : ces mutations du phénomène justifient la nécessité d'adapter la législation anti-corruption aux formes nouvelles de la criminalité financière. C'est ainsi, qu'outre la mise en place des corps et organes de contrôle interne et externe de l'État, notamment, la Cours des Comptes (CC) et l'Inspection Générale d'État (IGE), la transposition des instruments internationaux dans le droit positif sénégalais a abouti à la création de nouvelles institutions dont : l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP); la Cellule nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), spécialisée dans la lutte contre le blanchiment de l'argent et la Commission Nationale de Lutte contre la Non-Transparence, la Corruption et la Concussion (CNLCC).

Tenant compte des enjeux liés à l'adaptation de ce dispositif, le Président de la République du Sénégal a initié, en conséquence, d'autres réformes traduites par les mesures ci-après : la réactivation de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI) et la création de la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance.

Le deuxième défi que doit relever l'OFNAC consiste en l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) dans le cadre d'une concertation avec pratiquement tous les ministères, l'ARMP, le CENTIF, la Cours des Comptes, IGE, le secteur privé, la confédération nationale des travailleurs du Sénégal, et les autres structures et organisations qui poursuivent les mêmes objectifs. C'est ainsi que l'OFNAC, en plus de son plan stratégique 2018-2021, a élaboré une SNLCC 2020-2024, qui est le fruit d'une large consultation participative et itérative, conduite avec les structures de l'Etat, le secteur privé et la société civile. L'objectif général de cette stratégie consiste à « Combattre la corruption pour contribuer au développement durable et inclusif du Sénégal ».

De façon spécifique, il est décliné en trois objectifs stratégiques : améliorer les cadres juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption ; améliorer la coordination des interventions en matière de lutte contre la corruption et renforcer la communication et les capacités des acteurs<sup>18</sup>. C'est à partir de cette référence nationale que les acteurs s'impliquent dans la lutte contre la fraude et la corruption. Certains acteurs peuvent même concevoir des plans sectoriels, spécifiques, par exemple sur la corruption dans les marchés publics, les collectivités territoriales, la santé, l'éducation, pourvu qu'ils s'inscrivent dans le plan national et contribuent à en réaliser les objectifs globaux.

### **Encadré 12 :** Posture du Sénégal dans la lutte contre la corruption

“Le Sénégal a fait beaucoup d'efforts en termes de lutte contre la corruption. En 2003, l'Etat a mis en place la commission nationale de lutte contre la corruption. Compte tenu de l'organisation et des limites de cette commission, l'OFNAC a été mis en place depuis 2012. Cette institution travaille sur la fraude et la corruption pour être en phase avec l'axe 3 du PSE et le respect des engagements internationaux particulièrement de l'ODD 16 sur la paix, la justice et le renforcement des institutions. L'OFNAC implique la participation de tous, l'approche pédagogique de sensibilisation avec le département prévention qui depuis l'installation de l'OFNAC va dans les CT et discute avec les autorités, les gouverneurs et chefs de service”

**Source :** Cheikh Tidiane MARA, OFNAC, septembre 2020

Le Sénégal a également adopté la loi d'avril 2014 portant sur la déclaration de patrimoine (DP) et son décret d'application de novembre 2014. Elle intervient dans le cadre d'une démarche proactive et inclusive ainsi que pour une plus grande adhésion nationale aux valeurs universelles de transparence, d'éthique, d'intégrité et de reddition des comptes.

<sup>18</sup> OFNAC/PNUD, Rapport provisoire sur le dispositif d'accompagnement de la mise en oeuvre des activités de la SNLCC, Août 2020.

Elle est aussi un important moyen de prévention de la corruption et de dissuasion pour prévenir et combattre les risques d'enrichissement illicite. La déclaration de patrimoine est une des règles de transparence dont le Sénégal s'est doté et auxquelles les autorités et agents publics doivent désormais se soumettre.

Rappelons qu'aux termes des dispositions de l'article 5 du Protocole de la CEDEAO, les Etats parties se sont engagés à mettre en place et consolider " la participation de la société civile et des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) aux efforts de prévention et de détection des actes de corruption ". À ce titre, la plateforme du POSCO-Agenda 2030 a produit un rapport, en Mai 2018, sur les ODD 3, 4, 10, 11 et **16** en guise de contribution à la revue volontaire nationale dont le Sénégal compte se soumettre. Ce rapport a fait une analyse des cibles 3, 4, 6, 8, 9 et 10. Ce qui a permis par conséquent aux membres du POSCO de mieux comprendre les enjeux, méfaits et défis de la corruption (et de la gouvernance d'une façon générale) et de le juguler.

Dans le même ordre d'idées, l'adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2013 institué par décret du 20 juin 2013 de même que la mise en œuvre effective des Exigences de la Norme ITIE, ont permis au Sénégal de renforcer le cadre de gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières. En effet, les performances réalisées dans l'application des Exigences de l'ITIE ont fait du Sénégal le premier pays d'Afrique ayant démontré des progrès satisfaisants dans la mise œuvre de la Norme. Depuis cette période, il a entrepris des activités visant à renforcer la transparence des revenus du secteur extractif. Ces activités sont contenues dans les programmes de travail approuvés par le Groupe Multipartite, le Comité national ITIE, (CN-ITIE) qui constituent une déclinaison du plan stratégique 2017-2021 du CN-ITIE. Le Sénégal a déjà publié cinq (5) rapports couvrant les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 disponibles sur le site du Comité ([www.itie.sn](http://www.itie.sn)).

Cette publication vise à mettre à la disposition du public, toutes informations relatives aux versements effectués par les sociétés minières, pétrolières et gazières afin d'accroître la transparence et la redevabilité en vue de lutter contre la corruption et de promouvoir le développement durable. De plus, la création du comité d'orientation stratégique du pétrole et du gaz (COS-PETROGAZ) vient s'inscrire dans cette dynamique de gestion saine et durable des ressources naturelles. Il est chargé d'assister le président de la République et le gouvernement dans " la définition, la supervision, l'évaluation et le contrôle de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de développement de projets pétroliers et gaziers"<sup>19</sup>.

Soulignons qu'en 2016, la " proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de vin au cours des 12 mois précédents " est respectivement de 63,53% et 61,14%, selon l'étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal réalisée par le cabinet Synchronix. En 2017, "le pourcentage des individus de 18 ans et plus, ayant eu, au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de vin au cours des 12 mois précédents" est de 6,8% pour les hommes et 2,7% pour les femmes<sup>20</sup>.

Concernant la " proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents c'est-à-dire entre mai 2015 et mai 2016 " une enquête permettra de le renseigner. L'indice de perception de la corruption (IPC) classe le Sénégal à la 66ème place sur 180 avec 45 points en 2019. La proportion de personnes ayant une fois eu affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin s'élève à 12 cas du mois d'août 2019 à septembre 2020 dont 05 plaintes physiques et 07 par téléphone.

19 Article 2 du décret de 2016 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COS - PETROGAZ).

20 ANSD. Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017

Toutefois, ces données ne traduisent pas la réalité. En fait, seule une enquête pourrait donner des statistiques réelles.

Néanmoins, il ressort que le score du Sénégal depuis quatre années concernant l'IPC stagne dans la zone rouge à l'instar de tous les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Et ce malgré la progression de sa notation de 12 points entre 2011 et 2016. A cela s'ajoutent des " limites en termes de lanceurs d'alerte et la poursuite des agents internationaux subsistent. Aussi, le non-respect des délais et des personnes concernées par la déclaration de patrimoine marque une ineffectivité de la loi régissant cette déclaration ".

### 3.1.2. Au plan territorial

A l'échelon territorial, l'article 61 du CGCL procède à une énumération des faits qui peuvent entraîner l'application des dispositions de l'article 59 du même code. Nous relevons qu'aux termes des dispositions de l'alinéa 6 de l'article précédemment cité, la concussion ou corruption constitue un fait passible de suspension pour un temps qui n'excède pas un mois par arrêté du Ministre chargé des collectivités territoriales et qui ne peut être porté à trois mois que par décret. Cette sanction à l'encontre des présidents, vice-présidents ou tout autre conseiller départemental n'intervient qu'après avoir été entendus ou invités à fournir des explications écrites sur les faits qui leurs sont reprochés. La même procédure et sanction va prévaloir à l'encontre des maires et de leurs adjoints au cas échéant<sup>21</sup>. Cependant, on note une quasi absence d'institutions territoriales de lutte contre la corruption. Au niveau territorial, il n'existe pas un médiateur chargé d'assister et d'orienter juridiquement et administrativement les citoyens victimes ou témoins d'actes de corruption. Ainsi, les Sénégalais ne sont pas nombreux à connaître des organisations de lutte contre la corruption (22%). L'OFNAC est de loin l'institution de lutte contre la corruption la plus connue (87%)<sup>22</sup>.

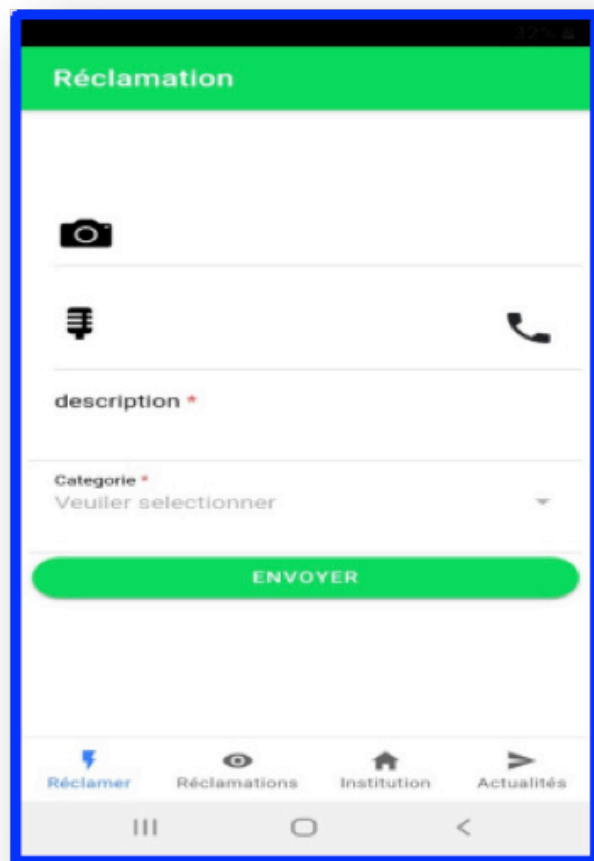
Ainsi, dans le contexte d'une redéfinition de la territorialisation des politiques publiques, la promotion de la culture de transparence et l'accès du public à l'information sur la gestion des affaires locales deviennent une priorité. Dans plusieurs collectivités territoriales, les initiatives en termes de transparence émergent de plus en plus à partir de la création de nouveaux cadres pour instaurer un dialogue politique et social. L'organisation des journées de dialogue et d'interpellation citoyenne, les audiences publiques constituent des cadres propices pour les élus de présenter le compte administratif, de rendre compte de l'exécution des budgets et de renforcer la participation citoyenne dans la gouvernance locale par des outils de certification citoyenne. L'initiative amène également les élus à adopter une démarche harmonisée de prise en compte des droits et des devoirs des citoyens dans tout le processus budgétaire de leur commune tout en leur permettant de faire des critiques objectives et de proposer des solutions.

Ce processus amène les populations locales à comprendre le mode de gestion des ressources de la collectivité. Des initiatives de prévention et de lutte contre la corruption sont conduites dans certaines collectivités territoriales grâce à l'appui de enda Ecopop. Ces initiatives s'appuient sur les nouvelles technologies pour permettre au public à mettre à nu les abus, renforcer la responsabilisation, l'autonomisation des citoyens et de la société civile et améliorer les capacités en matière de prévention de la corruption et d'application des lois, tout en respectant les droits de l'homme. Il s'agit entre autres du dispositif YéCité qui est une plateforme mobile (pour le citoyen) et Web (pour l' élu local) développée par enda ECOPOP et destinée à la gestion des alertes et feedbacks des citoyens afin de favoriser l'interaction entre ces derniers et leurs élus. Cette plateforme vise entre autres à remédier aux problèmes de communication et de remontée d'informations et à promouvoir une gouvernance centrée sur les besoins du citoyen et l'amélioration de la performance des services publics locaux.

21 Référence faite à l'article 135 du CGCL.

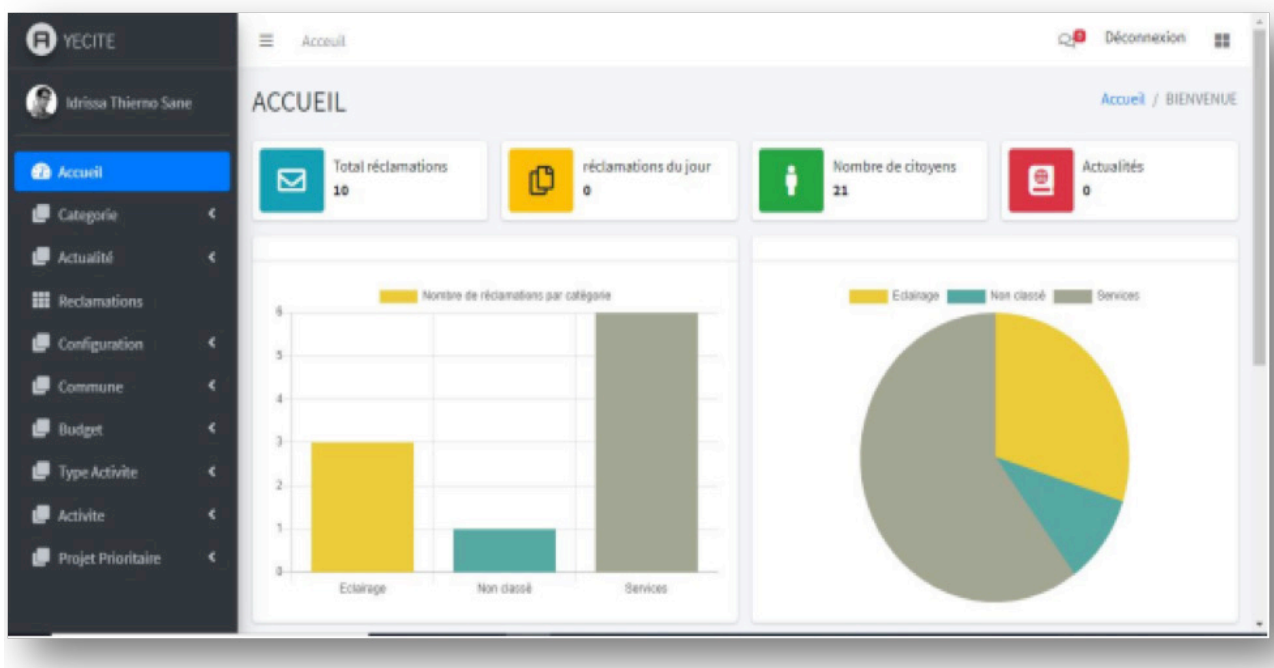
22 OFNAC/PNUD, Etude sur la Perception et le Coût de la Corruption au Sénégal, 2016

Photo 2 : Aperçu du Front End de la plateforme YECITE



Source : enda ECOPOP, décembre 2020

Photo 3 : Aperçu du Back End de la plateforme YECITE



Source : enda ECOPOP, décembre 2020



Au regard de ce qui précède, le Sénégal a fait beaucoup d'efforts en termes de lutte contre la corruption. La mise en œuvre des conventions est en train de se poursuivre avec de bonnes avancées.

Mais, des limites relatives à la protection des lanceurs d'alerte, la poursuite des agents internationaux, l'absence d'organisme chargé de la gestion des avoirs malgré les efforts déployés pour sa mise en place.

Toutefois, des dysfonctionnements sont encore observés sur le contrôle de légalité et le contrôle citoyen notamment :

- La non-effectivité de la formalité de la publicité des délibérations des collectivités territoriales ;
- La rareté des demandes de seconde lecture, des rejets et des différés et les manquements dans la présentation du rapport sur le contrôle de légalité ;
- Le faible niveau de connaissance par les citoyens des canaux de contrôle qui s'offrent à eux ;
- L'absence de mise en relation entre le contrôle parlementaire et le contrôle citoyen ;
- Hormis le retard, certains comptes administratifs ne sont pas disponibles ou s'ils le sont, ne renseignent pas de manière claire sur le budget de l'année précédente.

Après avoir fait une analyse des cibles en lien avec la gouvernance, la prise de décisions et la lutte contre la corruption, la contribution de la société civile et des partenaires techniques et financiers va faire l'objet d'une analyse complémentaire.

## VI. LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'ODD 16

La société civile a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement national. En plus d'être une exigence de la communauté internationale, l'implication des organisations citoyennes trouve des justifications qui tiennent aux nombreux atouts qu'elles présentent : la proximité avec les populations, la flexibilité, la capacité à sensibiliser et identifier les besoins des populations.

**Encadré 13 :** Analyse des enjeux de l'implication de la société civile dans l'atteinte de l'ODD16

"L'implication de la société civile est satisfaisante. Ces interventions dans les collectivités territoriales renforcent la prise de conscience des enjeux sur les aspects de développement durable par les acteurs territoriaux. Ce qui se traduira par une intégration de ces enjeux dans la planification locale".

**Source :** Moussa MBAYE, *Enda Tiers Monde*, décembre 2020

La valorisation de ces atouts devrait permettre à la société civile d'occuper une place de choix et d'apporter sa contribution au suivi et à l'évaluation du PSE et des ODD. L'intervention de la société civile pourra être multiforme grâce notamment à la diversité des organisations engagées quotidiennement dans l'action citoyenne.

**Encadré 14 :** Analyse de l'appropriation de l'ODD 16 par la société civile

"La société civile sénégalaise est diversifiée. Mais, elle a un problème de compréhension du sens de l'ODD16 et de positionnement en termes de capacité de travail, de convergence des différents acteurs et d'absence d'un cadre de co-construction qui devrait être mis en place par l'Etat "

**Source :** Bachir KANOUTE, *enda ECOPOP*, décembre 2020

Ainsi, la plateforme des organisations de la société civile pour le suivi des objectifs de développement durable (POSCO-Agenda 2030) qui est un cadre stratégique de réflexion et d'action pour contribuer activement à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2030. La plateforme qui compte plus de cinquante (50) membres a produit un rapport de la société civile sur les ODD 3, 4, 10, 11 et 16 en mai 2018. De même, le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) et l'ONG Sightsavers ont organisé en décembre 2017, un atelier de réflexion et de contribution des organisations de la société civile sur les indicateurs stabilisés par l'ANSD et la DGPPE dans le cadre de la mise en œuvre des ODD.

Le rapport de l'atelier a permis de relever que les indicateurs sur la Gouvernance et l'Environnement sont les plus faiblement renseignés. En outre, le Forum Civil (section sénégalaise de Transparency International) dans le cadre de lutte contre la corruption travaille avec les populations en termes de renforcement de capacités. Il coopère avec les corps de contrôle de l'Etat et les Parlements sur des projets de propositions de lois et procède à la sensibilisation et au plaidoyer pour l'amélioration de la gouvernance publique.

## **VII. LE DEVELOPPEMENT DURABLE A ENDA ECOPOP : UN FOCUS SUR L'ODD 16**

Face aux mutations dans la gouvernance des affaires publiques locales, les pouvoirs publics ont l'obligation d'orienter leurs politiques vers une gestion transparente des collectivités territoriales, mais aussi une gouvernance participative doublée d'une reddition des comptes. Fort de son vécu de trente années d'intervention dans la promotion des communautés de base, Enda ECOPOP travaille à la refondation de la démocratie locale et au renforcement de la participation et de l'engagement citoyen dans un contexte marqué par une exigence citoyenne de plus en plus accrue.

Ainsi, à travers ses différents projets et programmes, elle contribue à l'atteinte des cibles de l'ODD 16 en lien avec la gouvernance territoriale, particulièrement à travers le programme Gouvernance Locale pour le Développement (Programme GoLD) et la prévention contre la corruption à travers le projet Offensive Locale Citoyenne pour la lutte contre la Corruption et l'évasion fiscale (Projet OFFLOCC).

### **1. Le programme Gouvernance Locale pour le Développement (Programme GoLD)**

Le nouveau cadre juridique de la décentralisation accorde une place plus importante à la participation et à l'engagement citoyen en privilégiant une gestion plus inclusive et participative des collectivités territoriales avec l'implication de toutes les catégories d'acteurs à toutes les étapes du processus décisionnel concernant la définition de leur agenda de développement.

Le Programme Gouvernance Locale pour le Développement (GoLD) sur financement de l'USAID est mis en œuvre par RTI en collaboration avec Enda ECOPOP pour 07 ans (2017-2023). Couvrant 90 collectivités territoriales (77 communes et 13 départements) dans les régions administratives de Kolda, Sédhiou, Kédougou et Tambacounda, il vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale et de la fourniture de services publics. L'objectif majeur est de renforcer la gouvernance démocratique, en soutenant le développement d'une participation citoyenne plus efficace dans la gestion des affaires publiques.

Enda ECOPOP est responsable de l'atteinte des résultats 1 et 2 en termes de renforcement des capacités et mobilisation des ressources. Au niveau national, GoLD affirme sa démarche d'appui à la politique de l'Etat et ses démembrements. Le programme plaide une meilleure implication des instances des élus pour qu'ils puissent porter la parole des élus.

Au-delà du niveau institutionnel, GoLD appuie les communautés, les organisations citoyennes et communautaires, qui ont un statut légal et portent la voix des citoyens dans le cadre de la participation citoyenne et de l'engagement de la communauté pour qu'elles



puissent être intégrées dans les instances de prise de décision.

Ceci favorise un contexte de dialogue politique entre les acteurs à travers les cadres de concertations que le programme a appuyé à mettre en place dans les communes. Cette représentation est une contribution par rapport à la participation citoyenne et s'inscrit dans l'article 07 du CGCL.

Le programme a un volet transversal genre et inclusion sociale pour une meilleure implication des femmes, des personnes handicapées, des enfants. Ils sont renforcés en gouvernance et leadership et appuyés à faire le plaidoyer. En effet, de 2017 à 2021, 5546 femmes, personnes handicapées et jeunes ont été formés sur ces thématiques précitées. Au-delà de ces thématiques, les élus locaux sont renforcés sur l'élaboration d'un compte administratif, la maîtrise des processus des marchés publics, etc.

**Tableau 6** : Personnes ayant bénéficié d'une formation en gouvernance et leadership local

ANNEES FISCALES	PARTICIPANTS		
	F	M	Grand Total
FY17	61	156	217
FY18	226	423	649
FY19	763	1724	2487
FY20	615	1261	1876
FY21 (Trim 1)	65	252	317
Total	1730	3816	5546

**Source** : enda ECOPOP, Mai 2021

Le programme GoLD accompagne aussi les CT dans l'élaboration de leurs documents de planification annuelle comme pluriannuelle pour une meilleure prise en compte des besoins des populations dans les secteurs prioritaires (Santé, Education, Wash, Sécurité alimentaire, etc.). Ces documents de planification favorisent une plus grande cohérence et une meilleure visibilité des actions prioritaires de développement des collectivités territoriales.

**Tableau 7 :** Nombre de documents de planification élaborés

Année	PIA	PDC	PAP	PTI
2019	50	03	38	00
2020	63	03	00	55

**Source :** enda ECOPOP, décembre 2020

Le programme GoLD appuie également les collectivités territoriales cibles dans la planification et la budgétisation participative pour une meilleure prise en charge des besoins de l'ensemble des acteurs intervenants dans la collectivité territoriale en l'occurrence les communautés. Depuis le démarrage du programme, le nombre de collectivités territoriales qui pratiquent le processus BP augmente d'année en année :

**Tableau 8 :** Nombre de Collectivités territoriales appliquant le processus BP

2017	2018	2019	2020	2021
08 CT	12 CT	25 CT	25 CT	30 CT

**Source :** enda ECOPOP, mai 2021

Pour ce qui est du résultat 2 portant sur la mobilisation des ressources, le programme met l'accent sur le renforcement des capacités techniques de gestion des CT et la maîtrise de l'assiette et du potentiel fiscal, avec une identification des niches de recettes et des contribuables assujettis. Ce qui contribue considérablement à l'amélioration du recouvrement des ressources locales (l'IMF4 et autres taxes municipales). Ainsi, en 2019, cet appui a permis à 20 collectivités territoriales réparties dans les 04 régions d'intervention d'accroître leurs recettes. A noter que le poids des contribuables est souvent variable en fonction de la taille des communes en superficie et en population. De ce fait, l'exploitation des bases de données de 20 CT fait état de 132 877 contribuables dont 51% de femmes avec un montant à recouvrer qui s'élève à 77 497 000 FCFA.

Aussi, les CT disposent de bases de données des contribuables pour renforcer la documentation fiscale, budgétaire et financière. En outre, elles renseignent sur la situation démographique des populations stratifiées selon l'âge et le sexe.

Pour mieux accompagner les CT dans la mobilisation de ressources financières, 3 foras des partenaires et investisseurs ont été organisés dans les régions de Tambacounda, Kédougou et Kolda. Le suivi des engagements des partenaires est en cours et certains sont déjà réalisés. Les communes d'intervention disposent aussi des plans d'action de mobilisation des ressources voire recettes grâce à l'appui du Programme. Ces plans d'actions sont des feuilles de route qui permettent à chaque commune d'identifier les taxes prioritaires, les moyens, approches et cibles assujetties pour accroître leurs recettes et financer les services de base.

Enfin, la redevabilité sociale étant un des principes de bonne gouvernance, USAID GoLD a accompagné 31 collectivités territoriales partenaires à développer des outils de redevabilité sociale pour rendre compte aux citoyens. Il s'agit des Espaces de Dialogue et d'Interpellation Citoyenne (EDIC) et de l'outil CVA (citizen voice action) à travers les rencontres de restitution et de plaidoyer pour la résorption des Gap.

Grâce à l'appui de GoLD et d'autres programmes comme le PNDL, les processus d'engagement communautaires et de budgétisation participative (EDIC) sont aujourd'hui intégrés dans les collectivités territoriales d'intervention.

**Tableau 9 : Nombre de commune ayant développé les EDIC**

2018	2019	2021
02 Communes	08 Communes	11 Communes

**Source :** enda Ecopop, mai 2021

## 2. Le projet Offensive Locale Citoyenne pour la prévention et la lutte contre la Corruption et l'évasion fiscale (Projet OFFLOCC)

La mise en œuvre de la politique économique et sociale du Sénégal s'adosse sur le renforcement de la gouvernance locale et la promotion de la viabilité des territoires notamment par le biais de l'alignement des structures des dépenses publiques concernant les aspects liés aux priorités de développement, à la promotion de l'éthique, à la transparence et à la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique. Cette politique participe aussi au renforcement de la résilience communautaire et des conditions de vie des populations par l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base et équipements urbains.

Cependant, il est à craindre que ces réformes importantes sur le plan normatif et réglementaire occasionnent également la décentralisation des pratiques corruptrices du niveau central vers les collectivités territoriales, encore fragiles et dépourvues de capacités techniques, institutionnelles et managériales. D'autant plus que les améliorations tant attendues, du cadre et des conditions de vie des populations dans les collectivités territoriales, tardent à se matérialiser. Il faut admettre que ces responsabilités et compétences transférées ne sont pas totalement assumées par les collectivités territoriales qui n'arrivent pas encore à jouer leur rôle de promoteur et catalyseur du développement territorial.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet OFFLOCC financé par l'union Européenne et mis en œuvre par Enda ECOPOP de janvier 2019 à mai 2021 dans 07 communes du Sénégal : Sédhiou (région de Sédhiou), Diaobé-Kadendou (région de Kolda), Kédougou (région de Kédougou), Diourbel et Dangalma (région de Diourbel), Cayar (région de Thiès) et Dalifort (région de Dakar). L'objectif est de fournir une meilleure résilience communautaire par le renforcement de la participation et de l'engagement des citoyens de même que la capacitation des décideurs dans la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et l'évasion fiscale à travers l'amélioration de la situation financière des collectivités territoriales. Après près de deux années d'exécution, le projet a atteint les résultats suivants :

- Les citoyens et décideurs clés sont sensibilisés et mobilisés autour des initiatives de la lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment de capitaux. Les délibérations des conseils municipaux des 07 communes sur l'acceptation du projet OFFLOCC traduisent l'engagement des élus dans le processus de prévention et lutte contre la corruption. La participation des institutions publiques et privées, des médias, de la société civile, des services techniques déconcentrés, des leaders communautaires, des OCB et des populations dans le processus de mise en œuvre du projet dénote un intérêt manifeste sur la problématique de la corruption à toutes les échelles et particulièrement à celles territoriales. Ainsi, 533 (cinq cent trente-trois) acteurs clés ont été directement sensibilisés et mobilisés autour de l'initiative du projet OFFLOCC au niveau national et territorial. De même des milliers de personnes sont informées et

sensibilisées à travers les médias et les ondes des radios mobilisées pour une diffusion plus large de l'initiative du projet.

- Les accompagnateurs et réformateurs sont formés aux approches, méthodes et outils de prévention et lutte contre la corruption, la fraude et le blanchiment de capitaux dans les collectivités territoriales d'intervention et les communautés. Le projet a procédé à une cartographie des acteurs, de baseline/diagnostic des activités vulnérables à la corruption et de la formation et sensibilisation des élus et acteurs territoriaux. Ainsi, 178 acteurs ont été identifiés dans la cartographie des acteurs et ces mêmes acteurs ont participé aux focus groupes et à l'atelier de restitution. Les bases d'une durabilité et de la pérennisation de l'action sont jetées avec la formation d'un personnel stable au sein des ARD. De même, une mise à l'échelle est déjà ébauchée permettant de toucher d'autres communes de la Région de Kolda, grâce à la collaboration avec le Programme Gouvernance Locale pour le Développement financé par l'USAID (Programme USAID GoLD) avec qui un plan de synergie est élaboré permettant de démultiplier la formation dans les communes de Kolda et Sinthiang Koundara dans la région de Kolda.
- Le diagnostic des activités vulnérables à la corruption et initiatives à résultats rapide (IRR) est élaboré et validé selon une approche participative et inclusive. Le processus a commencé par l'établissement de Baseline sur les activités vulnérables à la fraude, la corruption et le blanchiment de capitaux. Cette activité a permis de mobiliser 189 acteurs locaux de discuter de manière ouverte et dans un cadre organisé pour identifier et analyser les activités vulnérables à la corruption, la fraude et le blanchiment de capitaux. Dans le prolongement, les acteurs locaux se sont appuyés sur les résultats des études Baseline pour procéder à l'élaboration de plans d'actions de lutte contre la corruption, la fraude et le blanchiment de capitaux. Sept (7) plans d'actions sont élaborés validés et en cours de mise en œuvre par les coalitions d'acteurs.

L'application YECITE dotée aux membres des coalitions d'acteurs constitue l'innovation sociale et technologique majeure du projet. Les membres des coalitions au nombre de 80 acteurs ont bénéficié de deux séances d'habilitation sur l'application. Effet, cette application de feedback citoyen a permis aux membres des coalitions d'acteurs de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux d'alerter ou de faire des témoignages sur les cas de corruption ou sur des bonnes pratiques de gouvernance. Les alertes et ou témoignages sont documentés par la coalition et transmis aux autorités municipales pour une prise en compte des solutions idoines.

Une vingtaine d'alertes et de témoignages sont faits durant l'an 2 à travers l'application YECITE par les populations qui témoigne de leur engagement dans la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux. Ces alertes ou cas de corruption sont en cours de traitement au sein des coalitions.

**Tableau 10** : Résultats du projet OFFLOCC de l'AN2

Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats obtenus
<b>Mise en place de coalition d'acteurs</b>	6 coalitions à mettre en place 180 participants attendus	7 mises en place 198 participants
<b>Séance d'identification des Initiatives à Résultats Rapides (IRR)</b>	6 communes à accompagner 6 plans d'actions attendus	7 communes accompagnées 7 plans d'actions élaborés
<b>Accompagnement dans la mise en œuvre des plans d'action</b>	6 communes à accompagner	7 communes sont accompagnées

<b>Conception et réalisation de la plateforme virtuelle de Télétravail</b>	Conception d'une plateforme	1 plateforme conçue
<b>Dotation aux facilitateurs de kit technique composé de YECITE</b>	70 kit à distribuer	74 kit distribués
<b>Flyers et affiches distribués</b>	2000 prévus	2480 distribués
<b>Atelier de restitution communautaire des plans d'actions</b>	6 ateliers prévus 180 participants attendus	6 ateliers tenus 185 participants
<b>Evaluation à mi-parcours</b>	Une évaluation prévue Un rapport d'évaluation attendu	1 évaluation conduite 1 rapport disponible

**Source :** enda ECOPOP, avril 2021

Un panorama des interventions des acteurs de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 16 étant fait, un état des lieux sur la contribution des PTF s'impose également.

## **VIII. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET L'ODD 16**

Depuis 2005, l'Etat du Sénégal et les partenaires techniques et financiers sont parvenus à améliorer le cadre de concertation et de dialogue sur la mise en œuvre des politiques publiques dans le respect des principes directeurs de responsabilité mutuelle et d'obligation de rendre comptes déclinés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Cette dynamique se poursuivra dans la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs aux ODD. En plus de la contribution financière, les PTF devraient plus que par le passé développer leur mission d'assistance technique en raison notamment de l'intégration de la dimension développement local des ODD et surtout de la prévisibilité des ressources extérieures<sup>23</sup>. A ce titre, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a appuyé l'OFNAC et la Cour des comptes dans l'opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

**Encadré 15 :** Composition et utilité du dispositif de monitoring de l'ODD 16

*“La mise en place d'un dispositif de monitoring de l'ODD 16 avec un comité composé de la DPBG qui assure le lead, de l'ANSD, de la DGPPE, du PNUD et de certains acteurs de la société civile. Il s'agit de voir si le PSE (cadre de référence de la politique nationale du Sénégal) prend en compte l'ODD 16. Le comité intervient également dans la contextualisation de l'ODD 16. A ce niveau, il faut définir des indicateurs propres au Sénégal et assurer la production des données sur la gouvernance. Le PNUD utilise le RIA (rapid integrated assessment) qui est un outil d'intégration et d'évaluation d'un ODD par rapport à la politique nationale. Concernant le volet indicateurs, l'étude menée par le PNUD révèle un niveau de renseignement estimé à 67%”.*

**Source :** Médoune GUEYE, PNUD, septembre 2020

De son côté, ONU Femmes, à travers l'ODD 16, promeut la paix et l'inclusion en soutenant l'engagement des femmes dans tous les aspects des processus de paix. Quel que soit le contexte national, nous appuyons les femmes afin qu'elles puissent diriger les systèmes de gouvernance, y participer et en tirer profit, et ce, de manière équitable<sup>24</sup>. ONU Femmes agit à l'échelle mondiale en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions visant à empêcher ou à résoudre les conflits. L'organisation soutient la participation des femmes à tous les aspects de la pacification, en vue de créer des sociétés ouvertes à tous et égalitaires pouvant mettre fin à la discrimination sexospécifique et venir à bout des conflits sans recourir à la violence.

L'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) coopère avec l'Etat du Sénégal sur les aspects liés à la satisfaction des besoins et au respect de la Déclaration des Droits de l'Enfant. La concrétisation des ODD n'est pas possible si les enfants ne jouissent pas de leurs droits. Alors que les dirigeants du monde se mobilisent pour tenir la promesse du Programme 2030, les enfants des quatre coins du globe se lèvent pour faire valoir leur droit d'être en bonne santé, d'accéder à une éducation de qualité, de bénéficier d'une planète propre, etc. Pour que les enfants, dirigeants de demain, soient en mesure de protéger notre avenir à tous, nous devons agir dès aujourd'hui pour réaliser leurs droits<sup>25</sup>. En somme, l'évaluation de l'exécution de l'Agenda 2030 en lien avec les cibles 5 et 7 de l'ODD 16 révèle d'importantes avancées initiées par l'Etat central et ses partenaires au développement, les organisations de la société civile. Néanmoins, des défaillances ont été observées, mises en exergue par les limites objectives issues de cette analyse bilan, et des pistes de recommandations proposées.

## **IX. LIMITES OBJECTIVES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 16 AU SENEGAL ET PISTES D' ACTIONS**

### **1. Limites objectives**

La revue de la mise en œuvre des cibles relatives à la gouvernance et à la lutte contre la corruption de l'ODD 16, montrent plusieurs manquements tirés des analyses basées sur la recherche documentaire et des constats des personnes ressources. Il s'agit de :

- La faiblesse des initiatives de domestication des cibles de l'ODD 16 par rapport aux réalités locales ;
- La faible disponibilité et l'inaccessibilité des données statistiques désagrégées relatives à la prise de décisions réactives et ouvertes et à la lutte contre la corruption ;
- L'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 16 ;
- L'absence d'une plateforme de renseignement sur le suivi permanent des indicateurs ;
- L'intégration insuffisante des acteurs de développement (PTF, CT, OCB, société civile, secteur privé, instituts de recherche etc.) ;
- La faible appropriation de l'ODD 16 par les acteurs en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'ODD 16 aux niveaux central et territorial ;
- L'insuffisante communication axée sur la transversalité et la centralité de l'ODD 16 à l'endroit des élus locaux et des autres acteurs ;
- La faible synergie des acteurs intervenant dans la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 16 ;
- Un faible monitoring (effectivité) des lois et conventions qui encadrent les règles de gouvernance ;
- L'absence de pouvoir de saisine directe des juridictions des corps de contrôle tel que l'OFNAC ;
- Une faible mobilisation des organisations de la société civile en termes de renforcement de capacités afin de promouvoir un niveau de compréhension harmonisé de l'ODD 16 ;

24 [www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)

25 [www.unicef.org](http://www.unicef.org)



- Une absence de synergie des initiatives développées en lien avec l'ODD 16 par les acteurs non étatiques et
- La faiblesse de l'accompagnement technique des différentes administrations centrales chargées de la mise en œuvre de l'ODD 16.

## 2. Pistes d'actions

A l'issu des multiples manquements observés, les recommandations suivantes ont été formulées :

- La mise en place d'un organe d'intervention qui regroupe l'ensemble des acteurs (comité, cadre.), organe institutionnalisé avec des ressources humaines et financières pour le suivi des réalisations de l'ODD 16 ;
- Une meilleure inclusion des acteurs non étatiques (organisations communautaires de base, radios communautaires, secteur privé, instituts de recherche etc.) pour une plus grande synergie d'action dans la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 16 ;
- La mise en place d'une plateforme inclusive qui fédère l'ensemble des énergies de la société civile en interaction avec les politiques publiques pour la remontée des données collectées ;
- Une plus grande collaboration de la société civile avec l'État central afin de favoriser la co-construction sur les questions de gouvernance et de lutte contre la corruption ;
- Le renforcement de l'accompagnement technique aux différentes administrations chargées de la mise en œuvre de l'ODD 16 ;
- L'adoption de la loi sur l'accès à l'information qui promeut la transparence, la redevabilité, la participation citoyenne et la lutte contre la corruption ;
- L'amélioration du processus de déclaration de patrimoine (gage de transparence) du point de vue des assujettis et du respect des délais ;
- Le suivi et l'évaluation systématique des politiques publiques auxquelles sont corrélées la mise en œuvre de l'ODD 16 ;
- L'octroi aux corps de contrôle d'un pouvoir de saisine directe des juridictions pour une sanction pénale des actes de fraudes et de corruption ;
- Une meilleure appropriation de l'ODD 16 par les collectivités territoriales à travers son intégration dans les documents de planification alignée à des sessions de renforcement de capacités des différents acteurs ;
- Une meilleure articulation des ressources mobilisées par les Partenaires Techniques et Financiers pour le financement des actions portées par l'Etat et la société civile avec les besoins exprimés par celle-ci ;
- Le renforcement des systèmes nationaux de production des données statistiques et leur accessibilité ;
- L'implication du secteur privé, de la société civile et des collectivités territoriales dans la production des données sous le contrôle de l'ANSD ;
- Encourager la collaboration entre l'ANSD et la CDP, dont la mission principale porte sur la sécurité des données à caractère personnel, étant donné l'importance de plus en plus accordée aux données désagrégées pour mieux cibler les personnes vulnérables ;
- La diversification des sources de financement par une réorientation des ressources financières nationales et l'adoption du financement domestique ;
- L'intégration des ODD dans les lettres de politiques sectorielles de chaque ministère.

## CONCLUSION

En Septembre 2015, un nouveau programme de développement a été adopté lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Contrairement aux OMD, les objectifs du programme pour l'après 2015 sont universels, ils s'appliquent à tous les pays. La mise en œuvre des 17 ODD étant entrée en vigueur en Janvier 2016, il est important d'évaluer les capacités nationales de suivi de ces nouveaux objectifs et d'en proposer des mesures d'amélioration. La deuxième phase du PSE a assuré une intégration complète des cibles de l'ODD 16. Partant, le choix de l'étude étant porté spécifiquement sur l'ODD 16 notamment sur les cibles relatives avec la gouvernance et la corruption.

Le plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) pour la relance de l'économie note une amélioration du profil de la gouvernance, la préservation de la paix et de la sécurité. "Ainsi, des mesures importantes ont été prises dans le sens d'améliorer le cadre juridique et réglementaire à travers, entre autres, la ratification des instruments internationaux de protection des droits humains, la promotion des libertés d'association et de presse via un nouveau code ainsi que l'adoption d'une stratégie nationale de bonne gouvernance (SNBG), cadre de référence de toutes les initiatives (publiques et privées) en la matière". Soulignons que les index permettent d'avoir des tableaux de bord sur niveau d'aboutissement d'un ODD. Ainsi, en 2019, selon Africa SDG Index and Dashboards la notation du Sénégal concernant l'ODD 16 est à 57/100.

La présente étude a révélé un bilan assez mitigé après cinq années de mise en œuvre et de suivi des cibles et indicateurs susmentionnés. Des progrès ont été enregistrés allant dans le sens de l'amélioration de la gouvernance de par l'adhésion au PGO, à l'ITIE, au MAEP entre autres. Concernant la lutte contre la corruption, l'essor du Sénégal est marqué par la ratification des instruments juridiques internationaux et sous régionaux, la création de l'OFNAC, l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption etc.

Toutefois, la question de l'effectivité de ces engagements demeure parfois une équation. De plus, des contraintes ont été notées quant à la réalisation des cibles de l'ODD 16 faisant l'objet de notre cette étude. Les limites fondamentales concernent l'appropriation, la domestication et la disponibilité des données permettant de renseigner les indicateurs pour un suivi adéquat des évolutions de l'ODD 16. Les collectivités territoriales, champ de mise en œuvre privilégié de l'ODD 16, souffrent encore d'une faible imprégnation de celui-ci. Ce qui à terme risque de compromettre l'exécution adéquate de l'ODD 16.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Atlas du budget participatif, 2019, 190p.
2. ANSD, Rapport final de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2019, 288p.
3. ANSD/IPAR/DGPPE, Rapport de la conférence internationale de Dakar sur "Les Objectifs de développement durable : quel agenda pour le Sénégal?", 2016, 36p.
4. AGNU, Résolution 70/1 : Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, septembre 2015, 38p.
5. Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, janvier 2007, 20p.
6. Constitution du Sénégal modifiée de 2001.
7. Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) adoptée par la résolution, 58/4 du 31 octobre 2003, 68p.
8. Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, décembre 2003, 27p.
9. DCT/DPBG/PNDL, Guide de mesure de performance des collectivités territoriales, 2016, 53p.
10. Décret de 2016 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COS - PETROGAZ), 4p.
11. Décret de 2013 instituant l'adhésion du Sénégal à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), .
12. Décret de 2018 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'OFNAC, 12p.
13. DIABATE A., 2019, Mise en place d'un dispositif de collecte, d'analyse, de suivi et de monitoring de l'ODD16, 1p.
14. Directive N°01/2009/CM/UEMOA portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, 8p.
15. FALL Ch. I., 2013, communication gouvernementale : Cadre d'orientation stratégique de bonne gouvernance, article en ligne, 1p.
16. Forum Politique de Haut Niveau, Rapport final de la Revue Nationale Volontaire sur les Objectifs de Développement Durable, juin 2018, 153p.
17. Groupe de Plaidoyer «Localisation des Objectifs de Développement Durable», 2017, Plaidoyer des autorités locales en faveur de la localisation des ODD, Rapport pays Sénégal, 45p.
18. Guide de Mesure de Performance des Collectivités Territoriales, 2016, 49p.
19. KANOUTE B, DRAME A., juillet 2020, Etat des lieux du gouvernement ouvert au Sénégal, Rapport commandité par la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance, 24p.
20. Loi n°2012-22 du 27 décembre 2012 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, 7p.
21. Loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, 37.
22. Loi 2014-17 du 02 avril 2014 portant sur la déclaration de patrimoine, 3p.
23. OFNAC/PNUD, Rapport provisoire sur le dispositif d'accompagnement de la mise en œuvre des activités de la SNLCC, Août 2020, 92p.
24. OFNAC/PNUD, Étude sur la Perception et le Coût de la Corruption au Sénégal, 2016, 172p.
25. Plan Sénégal Emergent, 2014, 184p.
26. Plan d'actions prioritaires 2A du PSE (2019-2023), 144p.
27. PNUD, Des OMD au développement durable pour tous : Ce que nous avons retenu des 15 années de pratiques, novembre 2016, 92p.
28. POSCO-Agenda 2030, Contribution de la société civile au rapport national de suivi de la mise en œuvre des ODD, Mai 2018, 48p.
29. Programme National de Bonne Gouvernance du Sénégal, Rapport national sur la bonne gouvernance, 2002, 84p.
30. Protocole de la CEDEAO/A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance, additionnel au Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité, adopté à Dakar le 21 décembre 2001 et ratifié à travers la loi n° 2004-23 du 26 juillet 2004, 21p.
31. Programme Gouvernance locale pour le Développement, 2017-2021, 2p.

32. Protocole A/P3/12/01 de la CEDEAO portant sur la lutte contre la corruption, 26p.
33. Rapport narratif intermédiaire du projet OFFLOCC, avril 2020, 45p.
34. Razafindrakoto M., Roubaud F., 2017, Les enjeux de l'ODD16 sur la gouvernance : dépasser les réticences pour changer la donne, article de l'ouvrage de Patrick CARON et Jean Marc CHATAIGNER, 471p.
35. SAMB ND. M., 2014, Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal, Thèse pour obtenir le grade de docteur, 355p.
36. Stratégie Nationale de Développement Économique et Social du Sénégal, 2013–2017, 79p.
37. [www.google.sn](http://www.google.sn)
38. [www.agenda-2030.fr](http://www.agenda-2030.fr)
39. [www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)
40. [www.unicef.org](http://www.unicef.org)
41. [www.seneplus.com](http://www.seneplus.com)
42. [www.economie.gouv.sn](http://www.economie.gouv.sn)

## ANNEXES

### Annexe 1 : Fiche de collecte de données auprès de l'ANSD

#### **Thème 1 : Égal accès de tous à la justice au Sénégal (données récentes disponibles, de 2015 à 2019)**

<b>Q1</b>	Quelle est la proportion de la population féminine et masculine ayant accès à la justice en 2015 ? en 2018 ou 2019 ?
<b>Q2</b>	Quelle est la proportion de justiciable vulnérable (référence faite au milieu urbain ou rural) en 2015 ? en 2018 ou 2019 ?

#### **Thème 2 : Participation et représentation des femmes et jeunes à tous les niveaux de prise de décisions (données récentes disponibles, de 2015 à 2019)**

<b>Q3</b>	Quel est le taux de représentativité des femmes dans les collectivités territoriales en 2015 ? en 2018 ou 2019 ? (Nombre de femmes dans les équipes municipales et départementales)
<b>Q4</b>	Quel est le taux de représentativité des jeunes dans les instances locales de prise de décisions 2015 ? 2018 ou 2019 ?

#### **Thème 3 : Corruption et pratique des pots de vin, enrichissement illicite (données récentes disponibles, de 2015 à 2019)**

<b>Q5</b>	Quelles est la proportion de personnes ayant, au moins une fois, subie ou initiée la corruption envers un agent public en 2015 ? en 2018 ou 2019 ?
<b>Q6</b>	Quelle est la valeur totale des flux financiers illicites entrant et sortant au Sénégal en 2015 ? en 2018 ou 2019 ?
<b>Q7</b>	Quelle est l'estimation (le taux) du coût de la corruption au Sénégal ?

**Annexe 2 : Tableau des personnes ressources**

<b>PRÉNOM ET NOM</b>	<b>STRUCTURES</b>
Awa Maty BASSE BA	Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE)/Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
Mamadou Lamarana BARRY	Gouvernance Locale pour le Développement (GoLD)/ USAID
Ndèye Sanou BASSE	Direction de la Planification et de la Veille Environnementale (DPVE)/Ministère de l'environnement et du développement durable
Moussa DIAO	Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite (CREI)
Allé Nar DIOP	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
Médoune GUEYE	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Bachir KANOUTE	ENDA ECOPOP (Espaces Co-production des Offres POPulaires pour l'environnement et le développement en Afrique)
Cheikh Tidiane MARA	Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)
Cheikh Fall MBAYE	Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DPBG)
Moussa MBAYE	ENDA TIERS MONDE
Oumar SOW	Plateforme des Organisations de la Société Civile (POSCO)-AGENDA 2030
Jean Philippe THOMAS	ENDA TIERS MONDE







**enda ECOPOP**

**enda ECOPOP,  
Avenue Cheikh Anta DIOP  
Canal 4 - Complexe Administratif Sicap Point-E  
Bâtiment B - 2ème Etage - Tél.: 33 859 64 11  
Email : [ecopop@endaecopop.org](mailto:ecopop@endaecopop.org)  
Site : [www.endaecopop.org](http://www.endaecopop.org)**